



A M I C A L E
D E S A N C I E N S
P A R L E M E N T A I R E S
D U Q U É B E C

VOLUME 16, NUMÉRO 1, JUIN 2015

BULLETIN DE L'AMICALE

- 75^e anniversaire du droit de vote des femmes
- Nos députées témoignent
- L'Assemblée générale du 13 mai 2015

TABLE DES MATIÈRES



Crédits : Collection
Assemblée nationale

Marie-Claire Kirkland est née à Palmer, dans l'État du Massachusetts, le 8 septembre 1924.

Titulaire d'un baccalauréat ès arts et d'une licence en droit de l'Université McGill. Suivit un séminaire en droit international à Genève, en Suisse. Admise au Barreau du Québec en octobre 1952. Créée conseil en loi de la reine le 17 décembre 1969.

Exerça sa profession à Saint-Pierre et à Montréal au cabinet de M^{es} Cerini et Jamieson de 1952 à 1961. Collabora à la revue *Châtelaine* durant les années soixante.

Présidente du comité de la constitution de la Fédération des femmes libérales du Québec. Éluée députée libérale dans Jacques-Cartier à l'élection partielle du 14 décembre 1961. Réélue en 1962, puis dans Marguerite-Bourgeoys en 1966 et en 1970. Assermentée ministre sans portefeuille dans le cabinet Lesage le 5 décembre 1962. Ministre des Transports et des Communications du 25 novembre 1964 au 16 juin 1966. Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche dans le cabinet Bourassa du 12 mai 1970 au 15 février 1972. Première ministre intérimaire du 2 au 6 août 1972. Ministre des Affaires culturelles du 2 février 1972 au 14 février 1973. Son siège devint vacant lors de sa nomination à titre de juge de la Cour provinciale et de présidente de la Commission du salaire minimum le 14 février 1973. Juge dans le district judiciaire de Montréal à compter de 1980. Retraitée en 1991.

Vice-présidente du conseil exécutif de la Ligue de sécurité de la province de Québec. Membre directrice de l'Orchestre symphonique de chambre de McGill. Gouverneure à vie de la Corporation de l'Hôpital Douglas. Fondatrice et présidente du chapitre canadien de l'Alliance internationale des femmes.

Reçut un doctorat honorifique des universités de Moncton, au Nouveau-Brunswick, en 1965, de York, en Ontario, en 1975, et de McGill en 1997. Décorée du grade de grande dame de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Créée chevalier de l'Ordre national du Québec le 26 juin 1985. Créée membre de l'Ordre du Canada en 1992. Récipiendiaire de la Médaille du Gouverneur général en 1993. Se mérita le prix Pfizer de la pionnière, décerné par la Fondation du Y des femmes de Montréal, en mai 2002. Reçut, le 21 mai 2005, la Médaille du Barreau 2004-2005 pour sa contribution exceptionnelle au Québec moderne.

- 3** Mot du rédacteur
- 4** Conseil d'administration 2015-2016
- 5** Rapport du président
- 9** Rapport du Comité sur le parlementarisme et la démocratie
- 10** Rapport du Comité des archives et objets de mémoire
- 11** Rapport du Comité des communications
- 12** Prix de l'Amicale
- 18** Sous l'œil des photographes
- 21** Fidèle à son devoir de mémoire
- 23** Avocate défenderesse de la démocratisation d'une société
- 27** Thérèse Casgrain et le droit de suffrage
- 29** L'obtention du droit de vote et d'éligibilité des femmes : histoire d'un long combat
- 35** Témoignages de mesdames Pauline Marois et Edith Cresson
- 40** Nos députées témoignent
- 48** Représentation des femmes à l'Assemblée nationale
- 50** L'avenir du Québec passe par le leadership au féminin
- 52** Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager
- 54** Une expérience révélatrice
- 56** Trois anciens parlementaires sont décorés de l'Ordre de la Pléiade
- 57** Tribune libre
- 58** En première lecture
- 61** Anciens parlementaires en action
- 66** Souvenons-nous de ...

ELLES ONT FAIT L'HISTOIRE DU QUÉBEC

Le présent Bulletin de l'Amicale consacre la majorité de ses pages au 75^e anniversaire du droit de vote des femmes au Québec. Nous avons la chance, grâce à l'article de l'historienne Marie Lavigne, de retracer le long combat des suffragettes qui a mené, le 18 avril 1940, à l'adoption du projet de loi 18, Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité. Un long combat de 20 ans mené par des femmes comme Marie Gérin-Lajoie, Idola Saint-Jean et Thérèse Casgrain.

Il faudra attendre un autre 20 ans, soit en 1961, pour qu'une première femme, M^{me} Marie-Claire Kirkland, soit élue dans notre parlement national et plus de 50 autres années avant que le Québec n'élise une première ministre, M^{me} Pauline Marois.

Entre 1940 et aujourd'hui, 127 femmes ont été élues à l'Assemblée nationale et ce sont à ces parlementaires que nous dédions ce numéro de l'Amicale. Exceptionnellement, nous avons donné la parole aux députées en fonction pour qu'elles témoignent de ces 75 années de luttes marquées par la détermination et le courage des Québécoises.

Notre Assemblée nationale souligne cet anniversaire avec l'exposition *Aux urnes, citoyennes!* qui retrace la longue marche des femmes vers les droits politiques et le cheminement de celles qui ont pavé la voie aux femmes d'aujourd'hui.

Nous sommes également fiers de publier les témoignages des deux premières ministres du Québec et de la France, mesdames Pauline Marois et Edith Cresson. Leurs propos s'inscrivent dans la thématique de ce numéro de l'Amicale, mais ils s'inscrivent également dans le cadre d'une entente conclue entre notre Amicale et le Groupe des anciens députés français lors de notre 20^e anniversaire, en mai 2014.

Je souligne aussi avec joie la nomination de notre collègue Monique Richard à la présidence de la Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager et la remercie à l'avance pour avoir accepté de poursuivre l'œuvre de M^{me} Jeanne Blackburn, une autre collègue qui a laissé sa marque et qui a fait honneur au Québec avec cette grande aventure humaine des Cultures à partager. Nos collègues, la première ministre Pauline Marois, Cécile Vermette, Lucie Papineau et Jean Joly, ont également présidé aux destinées de cette merveilleuse fondation.

Nous sommes également heureux de souligner la contribution, toujours grandissante, des anciens parlementaires à notre histoire politique avec la publication de leurs biographies et essais qui sont autant de témoignages de la petite et de la grande histoire politique du Québec. De beaux « objets de mémoire » aurait dit le regretté Marcel Masse.

Aussi, comme c'est la tradition, plusieurs pages sont consacrées aux activités entourant notre dernière assemblée générale, le 13 mai dernier, des retrouvailles qui ont permis d'honorer deux de nos collègues, M^{me} Louise Harel et M. André Harvey, respectivement récipiendaire des prix Jean-Noël-Lavoie et René-Chaloult. Nous les saluons respectueusement.

Par ailleurs, alors que nous nous apprêtons à publier ce numéro, c'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de M. Jacques Parizeau, le premier ministre du Québec de 1994 à 1996. Nos plus sincères condoléances à sa conjointe, M^{me} Lisette Lapointe, à sa famille et à tous ses proches.

Je remercie finalement tous nos précieux collaborateurs et vous souhaite à tous une bonne lecture et un très bel été!



Serge Geoffrion

■ **Serge Geoffrion**

Député de La Prairie (1998-2003)

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AAPO

ÉLUS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MAI 2015

PRÉSIDENT

- M. Michel Létourneau
Député d'Ungava
1994-2007

VICE-PRÉSIDENT

- M. Yvan Bordeleau
Député de l'Acadie
1989-2007

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

- M. Michel Morin
Député de Nicolet-Yamaska
1994-2007

ADMINISTRATEURS

- M^{me} Rita Dionne-Marsolais
Députée de Rosemont
1994-2008
- M. Pierre Gingras
Député de Blainville
2007-2008
- M. Michel Tremblay
Député de Rimouski
1985-1994

PRÉSIDENTE SORTANTE

- M^{me} Carole Thériberge
Députée de Lévis
2003-2007

PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE L'AMICALE DES ANCIENS PARLEMENTAIRES DU QUÉBEC

COMITÉ DES ACTIVITÉS

- M^{me} Carole Thériberge
Députée de Lévis
2003-2007

COMITÉ DES ARCHIVES ET OBJETS DE MÉMOIRE

- M. Jacques Brassard
Député de Lac-Saint-Jean
1976-2002

COMITÉ DES COMMUNICATIONS (BULLETIN)

- M. Serge Geoffrion
Député de La Prairie
1998-2003

COMITÉ SUR LE PARLEMENTARISME ET LA DÉMOCRATIE

- M^{me} Rita Dionne-Marsolais
Députée de Rosemont
1994-2008



M. Michel Létourneau, M^{me} Rita Dionne-Marsolais, MM. Michel Tremblay et Michel Morin.
Étaient absents : M^{me} Carole Thériberge et MM. Yvan Bordeleau et Pierre Gingras.

Depuis la dernière assemblée générale, le conseil d'administration a tenu quatre réunions à Québec, dans les édifices de l'Assemblée nationale, soit les 8 octobre et 3 décembre 2014, de même que les 15 février et 23 avril 2015.

De plus, une réunion spéciale du conseil d'administration s'est tenue le 7 avril dernier par conférence téléphonique. Lors de cette réunion, le conseil d'administration a adopté une résolution appuyant la démarche afin que le Prix Égalité, décerné par le Secrétariat à la condition féminine, soit rebaptisé Prix Égalité-Thérèse Casgrain à l'occasion du 75^e anniversaire du droit de vote des femmes au Québec. Cette résolution fut ensuite transmise à la ministre responsable de la Condition féminine, M^{me} Stéphanie Vallée.

Aussi, le 21 avril dernier, le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, et la ministre responsable de la Condition féminine, M^{me} Stéphanie Vallée, ont annoncé que le Prix Égalité était renommé « Prix Égalité-Thérèse Casgrain », et ce, en reconnaissance de l'engagement de Thérèse Casgrain dans la vie démocratique québécoise et de ses actions visant l'égalité entre les femmes et les hommes.

Tout récemment, à l'invitation du président de l'Assemblée nationale, plusieurs membres de l'Amicale ont participé au dîner soulignant le 75^e anniversaire de l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des Québécoises.

REPRÉSENTATION DE L'AMICALE

Durant l'année, le président et les membres du conseil d'administration de l'Amicale sont conviés à assister à différents événements. En lien avec notre mission et dans la mesure du possible, nous tenons à ce que l'Amicale y soit représentée.

Le 18 septembre dernier, la présidente sortante, M^{me} Carole Théberge, et moi-même avons rencontré une vingtaine d'anciens parlementaires francophones de Belgique venus en visite « de découverte de l'Est canadien ». Cette association d'anciens parlementaires belges avait manifesté le désir de rencontrer l'Amicale. Nous avons donc planifié leur visite à l'Assemblée nationale. Après une visite guidée de l'hôtel du Parlement, nous avons déjeuné au restaurant Le Parlementaire en compagnie du président de l'Assemblée nationale et du Délégué Wallonie-Bruxelles à Québec, M. Daniel Sotiaux. Nous nous sommes ensuite dirigés vers la Délégation Wallonie-Bruxelles à Québec pour les prises de parole et une courte réception. Les échanges que nous avons eus nous ont permis de constater que les anciens parlementaires belges ne sont pas prêts à investir le temps nécessaire afin de préparer une entente comme celle que nous avons signée l'an passé avec le Groupe des anciens députés français.



Michel Létourneau

Après une conférence téléphonique et une série de courriels, une première partie de l'entente signée avec le Groupe des anciens députés français a été mise en œuvre par l'échange de textes à être publiés dans nos revues respectives et sur nos sites web. De plus, j'aimerais souligner que le Groupe des anciens députés organise chaque année des visites spéciales pour ses membres. Cette année, les anciens députés français offrent aux membres de notre Amicale de participer à leur activité qui se déroulera en Vendée du 2 au 5 septembre 2015.

En novembre dernier, la présidente du Comité sur la démocratie et le parlementarisme, M^{me} Rita Dionne-Marsolais, a représenté l'Amicale des anciens parlementaires du Québec auprès des associations canadiennes à Toronto à l'invitation du président de l'Association ontarienne des ex-députés, le révérend Canon Derwyn Shea.

Notons que l'Amicale des anciens parlementaires du Québec sera l'hôte de la prochaine réunion des associations canadiennes l'automne prochain.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

J'en profite pour saluer M. Gilles Morin, vice-président de l'Association ontarienne des ex-députés, et M. Marcel R. Tremblay, membre de l'Association canadienne des ex-députés, qui se sont déplacés pour participer aux activités de notre 21^e assemblée générale.

Le 29 avril dernier, j'ai représenté l'Amicale à une réception soulignant les anniversaires de vie parlementaire de six députés, soit M^{me} Dominique Vien et MM. Robert Dutil, Geoffrey Kelley, Pierre Moreau, Norbert Morin et François Ouimet. MM. Kelley et Ouimet comptent 20 ans de vie parlementaire chacun.



De gauche à droite : M^{mes} Johanne Gagnon et Alexandra Lépine , MM. Simon Turmel et Geoffrey Kelley, M^{mes} Judith Kelley, Annie St-Onge et Kimberly Labar, M. Michel Létourneau.

COMITÉS PERMANENTS

Les quatre comités permanents de l'Amicale ont poursuivi leurs activités efficacement tout au long de l'année. Les rapports des comités vous seront présentés dans quelques instants.

Je vous rappelle le nom des présidents des quatre comités permanents de l'Amicale :

- Comité des archives et des objets de mémoire, M. Jacques Brassard;
- Comité sur le parlementarisme et la démocratie, M^{me} Rita Dionne-Marsolais;
- Comité des communications, M. Serge Geoffrion;
- Comité des activités sociales, M^{me} Carole Théberge.

Un grand merci à chacun des présidents pour tout le travail accompli.

Étant donné que la présidente du Comité des activités ne pouvait être présente aujourd'hui, elle m'a demandé de vous dire quelques mots sur le programme qu'elle a préparé pour notre 21^e assemblée générale annuelle.

Hier matin, plusieurs d'entre nous se sont rendus au Musée national des beaux-arts du Québec où le projet d'agrandissement nous a été présenté. De plus, la visite guidée de deux expositions fort intéressantes et de grande qualité fut très appréciée de tous, soit les expositions « Bryan Adams s'expose » et « Quatre figures de l'art moderne au Québec ». Nous avons ensuite déjeuné au restaurant du Musée. La chef Marie-Chantal Lepage a encore une fois réussi à se surpasser.

ADHÉSION

Nous sommes très heureux de constater qu'à ce jour, l'Amicale compte 229 membres, ce qui représente près de 50 % des anciens parlementaires.

SALON DES ANCIENS

Au début de la 41^e législature, à la demande des groupes parlementaires et en raison de la priorité à accorder aux députés en exercice, nous avons dû céder le Salon des anciens.

Tous les locaux de l'hôtel du Parlement étant occupés, un nouveau local situé dans la Bibliothèque de l'Assemblée nationale (la salle MZ.04) nous a été attribué à l'automne. Que ce soit pour travailler, pour une rencontre avec des anciens collègues ou encore pour une petite pause, le Salon des anciens est à votre disposition pendant les heures d'ouverture de la Bibliothèque :

- horaire habituel, 8 h 30 à 16 h 30;
- en période de travaux parlementaires, 8 h 30 à 16 h 30 ou jusqu'à la fin des travaux.

Je veux remercier tout spécialement le président de l'Assemblée nationale pour ce nouveau Salon des anciens de même que pour son appui aux différentes activités de l'Amicale.

SECRÉTARIAT

Pour assurer la coordination des activités de l'Amicale et les liens administratifs avec l'Assemblée nationale, la permanence de l'Amicale est assurée par M^{me} Manon Voyer qui agit à titre de secrétaire depuis bientôt un an. Je profite de l'occasion pour la remercier de la qualité de son travail.

Régulièrement, elle doit répondre aux demandes de députés, d'anciens parlementaires, de chercheurs, de journalistes ou de divers groupes intéressés par l'expertise de nos membres et leur connaissance de l'environnement politique d'hier et d'aujourd'hui. En faisant les contacts et les liens nécessaires, en effectuant certaines recherches et répondant à ces demandes, elle contribue à la mission de l'Amicale.

ENREGISTREMENT DE TÉMOIGNAGES

Au 31 mars 2015, 269 émissions auront été diffusées sur les ondes du Canal de l'Assemblée et dans son site Internet, et ce, depuis le 5 novembre 2006 (87 anciens députés). En 2015-2016, une nouvelle formule sera mise à l'essai, dans le but de renouveler l'image de la production, tout en conservant l'objectif de consignation des mémoires des anciens parlementaires. Le tournage sera réalisé dans le studio situé dans l'édifice André-Laurendeau avec un décor épuré du style *Actors studio* (rideau noir, simple fauteuil) permettant ainsi de facilement utiliser les images pour la production éventuelle d'autres produits dérivés.

PRIX DE L'AMICALE

Nous avons décerné hier soir les Prix de l'Amicale à deux anciens parlementaires. Cette année, le récipiendaire du prix Jean-Noël-Lavoie est M. André Harvey, alors que M^{me} Louise Harel a reçu le prix René-Chaloult. Ces prix reconnaissent de façon tangible l'engagement et le rayonnement de nos membres. Deux de nos collègues, à savoir M. Jacques Brassard et M^{me} Marie Malavoy, ont présenté les prix à nos lauréats.

FONDATION DES PARLEMENTAIRES QUÉBÉCOIS – CULTURES À PARTAGER

Une ancienne parlementaire, M^{me} Monique Richard, a été nommée à la présidence de la Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager, organisme fondé en 1997 par une autre ancienne parlementaire, M^{me} Jeanne Blackburn. La nouvelle présidente s'est rapidement mise à la tâche. Ainsi, à la suite de l'analyse du Plan d'action 2015-2018 de la Fondation et du projet de budget que la présidente leur a transmis, les membres du Bureau de l'Assemblée nationale ont accepté de renouveler leur appui financier à la Fondation. Nous souhaitons donc bonne chance à la nouvelle présidente et nous tenons à l'assurer de notre soutien.

NÉCROLOGIE

Sur une note plus triste, depuis mai 2014, 12 de nos anciens collègues nous ont quittés. Il s'agit de :

Monsieur Robert Burns, député de Maisonneuve de 1970 à 1978, décédé à Boucherville **le 15 mai 2014**, à l'âge de 77 ans.

Monsieur Gilles Houde, député de Fabre de 1966 à 1976, décédé à Magog **le 14 juin 2014**, à l'âge de 82 ans.

Monsieur Jean Garon, député de Lévis de 1976 à 1998, décédé à Lévis **le 1^{er} juillet 2014**, à l'âge de 76 ans.

Monsieur William Tetley, député de Notre-Dame-de-Grâce de 1968 à 1976, décédé à Montréal **le 1^{er} juillet 2014**, à l'âge de 87 ans.

Madame Madeleine Bleau, députée de Groulx de 1985 à 1994, décédée à Saint-Eustache **le 11 juillet 2014**, à l'âge de 85 ans.

Monsieur Marcel Masse, député de Montcalm de 1966 à 1973, décédé à Sainte-Agathe-des-Monts **le 25 août 2014**, à l'âge de 78 ans.

Monsieur Charles-A. Lefebvre, député de Viau de 1976 à 1981, décédé **le 29 septembre 2014**, à l'âge de 85 ans.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Monsieur Alfred Croisetière, député d'Iberville de 1966 à 1973, décédé à Iberville **le 17 octobre 2014**, à l'âge de 92 ans.

Monsieur Gaston Binette, député de Deux-Montagnes de 1960 à 1970, décédé **le 27 décembre 2014**, à l'âge de 89 ans.

Monsieur Camille Martellani, député de Saint-Henri de 1966 à 1970, décédé à Montréal **le 6 mars 2015**, à l'âge de 93 ans.

Monsieur Bernard Lachance, député de Mille-Îles de 1973 à 1976, décédé à Le Gardeur **le 6 mars 2015**, à l'âge de 79 ans.

Monsieur Georges Mamelonet, député de Gaspé de 2008 à 2012, décédé à Sainte-Angèle-de-Mérici **le 11 mars 2015**, à l'âge de 60 ans.

Si vous le voulez bien, nous allons observer une minute de silence à leur mémoire.

En terminant, je souhaite remercier nos membres, l'Assemblée nationale du Québec, ainsi que ceux et celles qui, au cours des années, contribuent au développement de l'Amicale et à son rayonnement.

Je veux aussi prendre le temps de vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée au cours de la dernière année. Merci aussi aux membres du conseil d'administration pour l'appui et l'engagement envers notre regroupement.

Je nous souhaite une bonne continuité.

■ **Michel Létourneau**
Député d'Ungava (1994-2007)
Président de l'Amicale des anciens
parlementaires du Québec



M. Jacques Brassard, M^{mes} Rita Dionne-Marsolais et Manon Voyer, MM. Michel Létourneau, Michel Morin et Michel Tremblay.

RAPPORT DU COMITÉ SUR LE PARLEMENTARISME ET LA DÉMOCRATIE

L'AAPQ souscrit à la mission de l'Assemblée nationale de contribuer activement à la promotion ainsi qu'à la consolidation des institutions et processus démocratiques.

Le Comité parlementarisme et démocratie a pour objectifs de :

- Offrir ses services et l'expertise de ses membres aux organismes œuvrant en matière d'observation électorale;
- Offrir de la formation dans les démocraties émergentes notamment les partis politiques, la société civile, les organisations féminines et de jeunes;
- Favoriser le développement de relations avec d'autres instances d'anciens parlementaires;
- Favoriser la promotion de la démocratie auprès de la population en général.

Depuis la dernière assemblée générale, la présidente du Comité a participé à la demande du président de l'AAPQ à une rencontre en novembre 2014 avec les représentants des provinces de l'Ontario et du Manitoba à Queen's Park à Toronto. L'évolution des activités de chacune des Amicales a été discutée. Cette rencontre se tient annuellement entre les trois provinces. À la suite de cette rencontre, la présidente du Comité a proposé que ces rencontres ne se tiennent qu'à tous les deux ans. Le conseil d'administration de l'AAPQ a approuvé la démarche compte tenu des restrictions budgétaires en cours et des exigences financières de telles rencontres et puisque les associations sont maintenant bien opérationnelles. La requête a été envoyée par lettre au président ontarien qui en a discuté avec son homologue du Manitoba. La réponse des autres provinces a été de demander le maintien de ces rencontres sur une base annuelle de façon à maintenir les contacts entre les anciens parlementaires. L'AAPQ a donc accepté de continuer dans le même sens.

Ainsi, la prochaine rencontre entre les provinces se tiendra à Québec à l'automne 2015.

De plus, une parlementaire de l'Alberta a demandé à l'AAPQ des renseignements pour établir le même genre d'Amicale pour les anciens parlementaires de la province d'Alberta. Madame Dionne-Marsolais lui a fait parvenir un courriel dans lequel elle fournissait toute l'information requise sur l'AAPQ et les enjeux à considérer dans la poursuite de la mise sur pied d'une telle organisation. La représentante de l'Alberta en a été satisfaite. Si l'organisation est en place à l'automne 2015, cette province sera également invitée à déléguer un représentant lors de la rencontre des organisations des anciens parlementaires prévue à Québec.



Rita Dionne-Marsolais



M. Jacques Brassard, Mmes Rita Dionne-Marsolais et Manon Voyer.

Enfin, des échanges ont eu lieu avec certains membres de l'AAPQ et le président de l'Assemblée nationale pour explorer la possibilité de faire appel à d'anciens parlementaires membres de l'AAPQ pour supporter l'Assemblée nationale dans ses activités éducatives, de formation ou de coopération internationale. Une lettre a été transmise à la responsable des activités éducatives de l'Assemblée nationale à cet égard. Les échanges avec le président doivent se poursuivre pour le volet de la coopération internationale.

■ Rita Dionne-Marsolais

Députée de Rosemont (1994-2008)
Présidente du Comité sur le parlementarisme
et la démocratie

RAPPORT DU COMITÉ DES ARCHIVES ET OBJETS DE MÉMOIRE



Jacques Brassard

Le Comité a tenu deux réunions depuis la dernière assemblée générale, une en décembre 2014 et l'autre en avril 2015.

Je vous rappelle que le Comité comprend non seulement des anciens parlementaires, mais également des représentants des instances appropriées de l'Assemblée nationale, des Archives nationales du Québec, de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec et même de la Direction générale des élections.



M. Jacques Brassard, M^{me} Rita Dionne-Marsolais.

En premier lieu, je voudrais rendre hommage au fondateur du Comité des archives, M. Marcel Masse. Si, aujourd'hui, un si grand nombre d'anciens élus ont cru bon de déposer leurs archives, c'est grâce au travail de persuasion et de sensibilisation, auprès des ex-parlementaires, de M. Marcel Masse. On le sait, mais il convient de le redire, c'était un passionné

d'histoire et il était ardemment convaincu de la valeur historique des archives. C'était aussi à n'en pas douter un grand patriote.

C'est pourquoi, à la réunion de décembre 2014, le Comité des archives a adopté une résolution pour que, lors du Congrès de l'Association des archivistes du Québec le 28 mai prochain, sur proposition de Marc Beaudoin, président de la Fédération des sociétés d'histoire, le prix Jacques-Grimard soit décerné à titre posthume à Marcel Masse.

Les dépôts d'archives se poursuivent. M^{me} Fatima Houda-Pepin a été la première de la récente cohorte d'anciens à le faire. MM. Jean-Claude Rivest et Michel Létourneau également.

Des objets de mémoire ont aussi été déposés. Entre autres, dans les collections Antonio Talbot et Jean Charest. M. Serge Joyal, grand collectionneur, a fait don de six agendas de M. Maurice Duplessis, de 1954 à 1959, et d'un coffret à cigares appartenant à l'ancien premier ministre.

En matière de mise en valeur des archives et objets de mémoire, en plus de l'exposition sur le travail de député qui se poursuit, s'est ajoutée une exposition, en ce 75^e anniversaire du droit de vote des femmes, sur ce thème.

Je conclus toujours par un appel à ceux qui sont présents à cette assemblée et qui n'ont toujours pas déposé leurs archives, de le faire.

■ **Jacques Brassard**
Député de Lac-Saint-Jean (1976-2002)
Président du Comité des archives
et objets de mémoire

RAPPORT DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Le Comité des communications publie deux fois l'an le Bulletin de l'Amicale. Il est aussi responsable du site Internet de l'Amicale et de la publication du Bottin de l'Amicale.

Avec la publication du Bulletin de décembre 2014, nous avons modernisé son graphisme. Nous réitérons ainsi nos félicitations à M^{mes} Manon Paré et Maude Lalancette, graphistes à l'Assemblée nationale du Québec, pour cette contribution remarquable.

Notre Comité de rédaction du Bulletin s'est également enrichi cette année avec la participation de nos collègues Carole Théberge, Rita Dionne-Marsolais et Marie Malavoy que nous tenons à remercier bien chaleureusement. Nos remerciements également à M^{me} Manon Voyer, notre précieuse secrétaire administrative de l'Amicale, pour sa collaboration de tous les instants.

Nous tenons aussi à remercier tous les collaborateurs, anciens et nouveaux qui, par leurs écrits, font du Bulletin de l'Amicale une publication appréciée de tous.

La participation de tous et de chacun est nécessaire à la production de cette revue de qualité et nous comptons sur vous tous pour faire parvenir au secrétariat de l'Amicale toute information qui pourrait s'avérer intéressante pour notre association.

À noter finalement qu'un Bulletin sera publié dorénavant après la tenue de notre assemblée générale annuelle, soit au début du mois de juin. Le deuxième numéro sera, quant à lui, publié au début de mois de décembre.

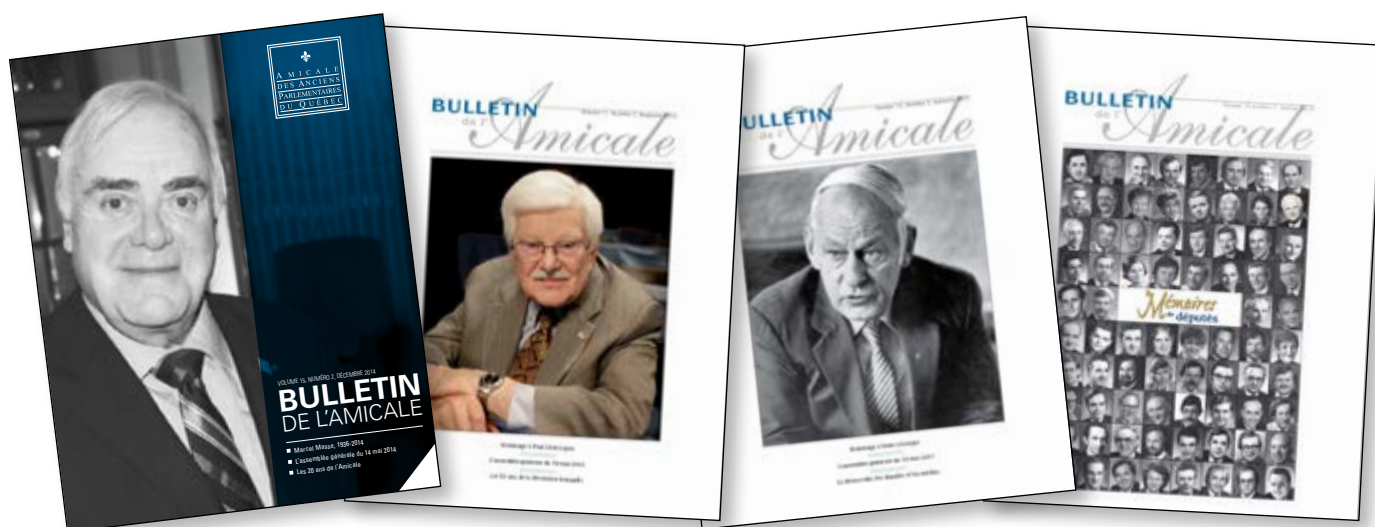


Serge Geoffrion

■ Serge Geoffrion

Député de La Prairie (1998-2003)

Président du Comité des communications





Jacques Brassard

ANDRÉ HARVEY RÉCIPiendaIRE DU PRIX JEAN-NOËL-LAVOIE 2015

Allocution de monsieur Jacques Brassard

Je suis très honoré de vous présenter le prix Jean-Noël-Lavoie 2015, décerné par notre association à l'un de ses membres afin de reconnaître sa contribution, au fil des ans, à l'Amicale des anciens parlementaires.

Cette année, il est attribué à M. André Harvey.

André Harvey, vous le savez sans doute, est un fils de Jonquière. C'est donc un bleuét authentique. Nous sommes donc liés par notre origine commune... et non par notre appartenance politique.

André a eu une longue carrière, dans les affaires, les communications et l'administration publique. En politique, il a été député libéral de Chauveau de 1970 à 1973, puis réélu, cette fois à titre de député de Charlesbourg jusqu'en 1976.

Au sein de l'Amicale, il a été actif pendant au moins une douzaine d'années. D'abord, comme membre du conseil d'administration et, ensuite, comme président de l'Amicale de mai 2008 à mai 2010. Il fut ensuite un membre assidu du Comité des archives jusqu'à tout récemment.

Comme il faut être bref, je retiendrai de son implication au sein de l'Amicale trois éléments, parmi tant d'autres.

Il présidait l'Amicale lorsqu'eut lieu, à Québec, le 5^e Congrès de l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones. Ceux qui ont assisté à ce rassemblement savent combien ce fut un grand succès. Et André Harvey en fut le chef d'orchestre avec brio.

C'est aussi sous sa présidence que nous avons célébré le 15^e anniversaire de notre Amicale. Et, avec l'aide précieuse de M^{me} Carole Théberge, cette célébration fut une réussite.

Le troisième élément que je veux souligner, c'est le programme d'aide et de soutien pour les parlementaires qui mettent fin, de leur propre chef ou parce que non réélus, à leur carrière politique. André tenait beaucoup à un tel programme. Il faut dire qu'il avait eu connaissance de cas de détresse dans un tel contexte.

Il a donc multiplié les efforts et les démarches afin que soit mis en place un tel programme. Il a finalement réussi. Aujourd'hui, il y a, au sein du programme d'aide destiné aux employés de l'Assemblée nationale, un volet qui concerne les anciens députés.

Ce sont là les quelques raisons qui expliquent l'attribution, cette année, du prix Jean-Noël-Lavoie à André Harvey.

■ **Jacques Brassard**

Député de Lac-Saint-Jean (1976-2002)

Allocution de monsieur André Harvey

Monsieur le Président, invités d'honneur, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

C'est en mai 2005 ou 2006, j'étais en voyage en Europe, lorsque l'Assemblée générale de l'Amicale des anciens parlementaires se tenait à Québec, et, un ami, Pierre Mercier, m'avait proposé comme membre du conseil d'administration. C'est à cette occasion que je fus élu « démocratiquement » membre du conseil d'administration, présidé à l'époque par mon bon ami Antoine Drolet.

L'année suivante, j'ai été élu vice-président du conseil et c'est à mon ami Jacques Brassard que revint la charge de président de l'Amicale.

Dès la première réunion du conseil d'administration, j'ai insisté pour que l'Amicale s'engage à mettre sur pied, dans les plus brefs délais, un programme d'aide au profit des anciens parlementaires. L'idée fut acceptée d'emblée et le programme a été réalisé en partie, dès la première année. J'avais relevé plusieurs cas où des députés défaits, laissés à eux-mêmes après avoir perdu leurs élections, avaient sombré dans la dépression, la solitude et voire même le suicide, souvent abandonnés et dans l'oubli de leurs partis politiques.

Jacques Brassard et moi avons été les démarcheurs auprès des whips des partis politiques afin de mener à bien ce projet qui assure aujourd'hui un support psychologique aux députés défaits qui ont besoin d'aide suite à une défaite subie lors d'élections générales. La solution est venue du bureau de la présidence de l'Assemblée nationale grâce au président de l'époque, M^e Michel Bissonnet. Aujourd'hui, ce programme fonctionne très bien.

Au début de mon mandat de président, j'ai dû accepter la démission d'André Gaulin, responsable de la publication du Bulletin de l'Amicale. Toutefois, j'ai eu la main heureuse en recrutant un autre

ex-collègue et ex-journaliste de carrière, Serge Geoffrion, qui a produit depuis une douzaine de numéros du Bulletin, fort appréciés à travers nos membres et de toute la francophonie. Je profite donc de l'occasion pour réitérer mes remerciements les plus sincères à Serge pour son beau travail.

En 2007, j'ai assisté à une réunion des ex-parlementaires de l'Union mondiale, tenue à Paris au Palais Bourbon, et, au nom de l'Amicale, j'ai invité les Français à venir nous voir au Québec en août 2008. J'ai donc eu l'honneur de coprésider l'Assemblée générale de l'Union mondiale tenue à Québec et j'ai assuré le financement complet de toutes les dépenses imposées par l'accueil de ces distingués visiteurs et cela, par le biais de subventions et de dons.

J'ai été appelé à présider le conseil d'administration de l'Amicale en 2008, ce qui coïncidait avec l'année du 15^e anniversaire de fondation de l'Amicale et du 400^e anniversaire de la ville de Québec.

À l'intérieur de notre publication, le Bulletin de l'AAPO, j'ai signé un article sur l'importance de la camaraderie et de la franche collaboration émergente de nos actions non partisans. Je croyais et je crois encore que c'est l'essence même de



André Harvey



MM. Jacques Chagnon et André Harvey.

PRIX DE L'AMICALE

l'objectif de l'Amicale! J'ai appris à connaître et à reconnaître, pour mieux les apprécier, tous mes collègues, de toutes les formations politiques. Je m'en suis fait des amis!

L'Amicale m'aura apporté plus que j'ai donné et de cela je vous en suis reconnaissant.

Aujourd'hui, je réalise que le prix qui m'est remis ce soir aurait pu être offert à quelqu'un d'autre, mais je l'accepte humblement et j'en suis heureux! C'est un honneur, je dirais même un double honneur que de recevoir un des deux prix de l'Amicale en partageant cet événement avec la citoyenne engagée depuis toujours et très impliquée socialement, M^{me} Louise Harel.

Comme mot de la fin, je me suis inspiré d'une belle citation de Marcel Proust : « Soyons reconnaissant aux personnes qui nous donnent du bonheur, elles sont les charmants jardiniers par qui nos âmes sont fleuries. »

Merci!

■ **André Harvey**

Député de Chauveau (1970-1973) et de Charlesbourg (1973-1976)



MM. Michel Létourneau et André Harvey.

LOUISE HAREL RÉCIPiendaIRE DU PRIX RENÉ-CHALOUlt 2015

Allocution de madame Marie Malavoy

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Monsieur le Président de l'Amicale des anciens parlementaires,

Chers amis,

Chère Louise,

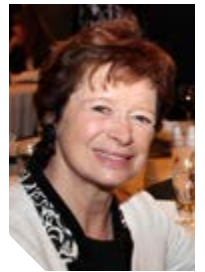
Que voilà une tâche noble et agréable : vous dire en quelques mots les raisons pour lesquelles Louise Harel reçoit aujourd'hui le prix René-Chaloult! Ce prix est décerné à un ancien ou une ancienne parlementaire en reconnaissance de son engagement au service de ses concitoyens avant, pendant et après sa vie parlementaire. Il constitue un hommage à l'ensemble d'une carrière particulièrement prolifique. On dirait presque le descriptif du prix fut rédigé en pensant à Louise : « carrière prolifique avant, pendant et après sa vie parlementaire ».

Je me garderai bien toutefois de vous la présenter en suivant l'ordre de cette chronologie. Ce serait en effet bien contraire au tempérament de Louise Harel que de suivre une pensée linéaire, allant en toute logique d'un point A à un point B. Vous ne la reconnaîtriez pas et elle-même, j'en suis persuadée, trouverait cela un tantinet ennuyant. Car Louise a une forme de pensée circulaire. Elle part d'un point, fait plusieurs circonvolutions, marque le pas en cours de route, semble perdre son interlocuteur - mais jamais elle-même - et arrive toujours à bon port, ayant séduit sinon convaincu son auditoire. Ajoutez à cela une force incroyable habillée de douceur apparente, une détermination à toute épreuve et des convictions d'une rare pureté dans un milieu où l'or est souvent bien caché dans un minerai complexe.

En conservant l'image du minerai, je vais donc suivre quelques filons pour vous parler de Louise. Celui tout d'abord de **Louise Harel la militante**. Où qu'elle passe, son sens inné de l'engagement la pousse à prendre des responsabilités de chef : présidente de l'Union générale des étudiants du Québec en 1968, comme par hasard durant une période

de grande turbulence, alors qu'elle étudie à l'Université de Montréal. Quelques années plus tard, autre saut en eaux agitées : elle devient présidente de la région Montréal-Centre du Parti québécois de 1974 à 1979 puis vice-présidente de ce parti de 1979 à 1981. Nous sommes à l'époque du référendum de 1980. Louise s'investit corps et âme dans le projet de pays. Bien que les résultats ne soient pas à la hauteur de ses espoirs, elle conservera toujours le bâton du pèlerin, fidèle à ses convictions, habitée par son rêve. D'ailleurs, quand les orientations du Parti québécois s'en éloignent elle démissionne comme ministre en 1984.

Mais n'allons pas trop vite. Je veux maintenant vous présenter **Louise Harel la politicienne**. En 1981 Louise est élue députée de la circonscription de Maisonneuve. Elle est réélue en 1985, puis dans Hochelaga-Maisonneuve en 1989, en 1994, en 1998, en 2003 et en 2007. Durant toutes ces années, elle se voit d'abord et avant tout comme représentante de la population qui l'a élue. Proche des gens, aimée d'eux, elle devient véritablement un modèle du métier de députée. Même plus tard, lorsqu'elle sera ministre, sa proximité avec les citoyennes et les citoyens ne la quittera jamais. Un souvenir me vient à la mémoire. Nous sommes à la veille de prendre un petit avion nolisé pour rejoindre une conférence fédérale-provinciale sur la condition féminine à Winnipeg. L'horaire est serré, car il y a un rendez-vous précis pour prendre la photo officielle avec les autres ministres. Dans la voiture qui nous mène à l'aéroport, Louise voit en première page d'un journal les doléances d'une femme qui se sent lésée dans le traitement de son dossier d'aide sociale. Elle ne fait ni une ni deux : elle prend le téléphone, demande d'être mise en communication avec cette femme, lui parle, la rassure, longuement, jusqu'à ce qu'il devienne évident que nous n'arriverons pas à temps pour la fameuse photo officielle. Effectivement, nous avons raté la photo, mais il y a une femme qui, ce jour-là, a senti qu'on la prenait au sérieux et qu'on s'occupait d'elle.



Marie Malavoy

Louise Harel la politicienne, donc. Bien que députée avant tout, elle cumule de longues années comme ministre. Entre 1994 et 2002, successivement sous les gouvernements Parizeau et Bouchard, elle est ministre de l'Emploi, de la Solidarité, de la Sécurité du revenu, de la Condition féminine, des Affaires municipales et de la Métropole. Sa formation, en droit doublé d'un caractère fort, en fait une remarquable plaideuse, surtout dans les dossiers complexes. Et puis, avec sa forme de pensée circulaire, on ne la voit pas toujours venir. Ainsi Louise a gagné quelques batailles épiques, dont la réforme de la sécurité du revenu, l'équité salariale et les fusions municipales. Ajoutons qu'elle a une capacité de travail remarquable, particulièrement tard en soirée, quand ses opposants commencent à faiblir. Je l'ai vue mener des discussions sur des réformes, bien au-delà des heures habituelles. Un soir, alors que je suis son adjointe parlementaire, il apparaît évident que nous allons travailler longtemps avec les fonctionnaires. Les heures passent, les estomacs commencent à crier famine, mais personne n'ose faire remarquer l'heure. Je me permets timidement de suggérer une pause pour manger quelque chose. Louise acquiesce, les fonctionnaires se détendent et ce repas est salubre, même pour la ministre qui ne peut tout de même pas vivre que de défis et d'eau claire!

Un nouveau chapitre s'ouvre pour Louise Harel lorsqu'elle devient la première femme élue à la Présidence de l'Assemblée nationale du Québec en mars 2002. Elle y restera jusqu'en juin 2003. Sa force tranquille, sa grande connaissance des règles de notre système parlementaire, son ascendant sur les gens, font d'elle une présidente respectée, peut-être même parfois un peu crainte, ce qui en l'occurrence est une qualité pour ce type d'emploi. Elle est de plus durant cette période, présidente de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Cette

fonction lui va comme un gant, car elle lui permet de mettre à contribution son sens de la diplomatie, ses connaissances des enjeux internationaux et son esprit grand ouvert sur le monde.

Louise Harel termine sa carrière de députée dans l'opposition en 2008, ne s'étant pas représentée aux élections générales. Elle affirme prendre sa retraite de la politique et tient bon, ma foi, durant quelques mois. En effet, en 2009, un nouveau défi l'appelle bientôt à Vision Montréal dont elle sera la chef jusqu'en 2013. Elle plonge avec ardeur dans la politique municipale, y faisant sa marque à travers les espoirs et les écueils. Puis l'heure de la retraite a enfin sonné. Louise fut jusqu'à récemment bénévole à Radio Ville-Marie. Elle voyage, s'occupe de ses petits-enfants. Est-ce le dernier chapitre? Bien malin qui pourrait le dire!

Je ne peux terminer cet hommage toutefois sans vous parler de **Louise Harel la féministe**. Pas seulement à cause des responsabilités qu'elle a occupées en matière de condition féminine ou des postes où elle fut une pionnière, mais à cause de ses convictions sur le fond des choses. Louise s'est battue, certes, pour que les femmes accèdent aux plus hautes fonctions. Elle est elle-même un modèle de réussite à ce chapitre. Mais Louise s'est battue aussi pour que les femmes partagent le gouvernement du monde, y imprimant leurs traces, transforment les règles. Longtemps on pourra s'inspirer de son exemple.

Voilà en quelques phrases le résumé d'un beau parcours qui mérite aujourd'hui à Louise Harel le prix René-Chaloult. Merci Louise, merci à la militante, à la politicienne, à la féministe d'avoir tant donné à la société québécoise!

■ **Marie Malavoy**
Députée de Sherbrooke (1994-1998)
et de Taillon (2006-2014)

Allocution de madame Louise Harel

C'est très réconfortant de recevoir une marque d'appréciation de ses pairs, encore plus s'il s'agit du prix René-Chaloult, « un porteur d'espoir » pour son époque alors que ce prix honore « un parlementaire pour son engagement au service de ses concitoyens ».



M. Jacques Chagnon et M^{me} Louise Harel.

Je remercie l'Amicale de cet honneur qui m'est fait d'autant que je constate que je suis la première femme parlementaire qui reçoit ce prix depuis sa création en 2005. En cette année du 75^e anniversaire du droit de vote des Québécoises, je souhaite ardemment que l'Amicale envisage dorénavant l'alternance

hommes/femmes dans l'attribution de ce prix, pour préfigurer, dans ses rangs, l'égalité de représentation que nous souhaitons à l'Assemblée nationale.

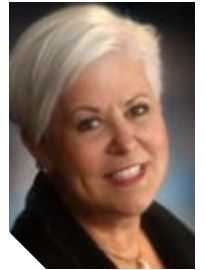
J'ai beaucoup aimé le métier de députée que j'ai pratiqué pendant vingt-sept ans et huit mois dans un quartier devenu, au fil des transformations économiques, un ex-quartier ouvrier. Résidente de ce quartier, j'ai accompagné les projets d'entrepreneuriat social et de concertation économique et communautaire qui auront permis la création des premières cuisines collectives, premières entreprises d'économie sociale et entreprises d'insertion qui se sont par la suite répandues à travers le Québec.

J'ai aussi beaucoup aimé le métier de législateur qui m'aura notamment permis de contribuer, en solidarité avec mes collègues féminines tous partis confondus, au progrès tangible réalisé en matière de condition féminine et d'égalité des chances.

Le pouvoir politique peut être une arme puissante de transformation sociale et j'ai eu le privilège et la fierté de m'en servir pour le mieux-être de mes concitoyennes et concitoyens!

■ Louise Harel

Députée de Maisonneuve (1981-1989)
et d'Hochelaga-Maisonneuve (1989-2008)



Louise Harel



M. Michel Létourneau et M^{me} Louise Harel.

SOUS L'ŒIL DES PHOTOGRAPHES



Les membres présents lors de l'Assemblée générale annuelle du 13 mai 2015.



M^{mes} Manon Blanchet et Monique Richard.



MM. Claude G. Gosselin, Jean-Louis Béland et Antoine Drolet.

SOUS L'ŒIL DES PHOTOGRAPHES



MM. Élie Fallu et Yvon Charbonneau.



M. André Gaulin



M^{me} Louise Harel



M. Gérald Harvey



M. Georges Massicotte et M^{me} Nathalie Rochefort.



M. André Pelletier

SOUS L'ŒIL DES PHOTOGRAPHES



M^{mes} Louise Harel et Marie Malavoy.



MM. Michel Létourneau, Jacques Chagnon et Gilles Morin.



MM. Michel Tremblay, Michel Létourneau, André Harvey, Marcel R. Tremblay, Jacques Chagnon et Gilles Morin, M^{me} Rita Dionne-Marsolais et MM. Michel Morin et Frédéric Fortin.



MM. Émilien Pelletier et André Pelletier.



M. Lucien Lessard



M. Maurice Richard et M^{me} Claire-Hélène Hovington.

FIDÈLE À SON DEVOIR DE MÉMOIRE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE SOULIGNE LE 75^E ANNIVERSAIRE DU DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ DES QUÉBÉCOISES

Les anniversaires nous permettent de mesurer le chemin parcouru et de réfléchir aux années à venir. L'année 2015 marque le 75^e anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des Québécoises, acquis en avril 1940, après des années de combats menés par des femmes comme Marie Gérin-Lajoie, Idola Saint-Jean et Thérèse Casgrain. Il aura fallu attendre 1961 pour qu'une première femme, Marie-Claire Kirkland, soit élue à Québec. Depuis, les femmes ont été de plus en plus nombreuses au sein de la députation et des gouvernements et ont contribué à ce que l'Assemblée nationale reflète plus justement la société québécoise.

Fidèle à son devoir de mémoire, l'Assemblée nationale souligne de diverses façons le 75^e anniversaire de l'obtention du droit de vote. D'abord, le 16 avril dernier, M^{mes} Éline Hémond et Pascale Navarro ont prononcé une conférence à la Bibliothèque de l'Assemblée sur le thème « Le pouvoir, pierre angulaire de l'égalité ». Elles ont notamment évoqué les gestes posés et à venir pour développer l'égalité citoyenne. Leurs propos ont été très appréciés du public!



Un acte théâtral mettant en vedette les suffragettes a été présenté au début de la soirée de commémoration.

La journée du 22 avril a été consacrée à la commémoration de ce 75^e anniversaire. Outre la présence d'un groupe de femmes à la période des affaires courantes, un dîner a été offert où, députés, anciens parlementaires et invités ont pu échanger et partager leurs expériences.



Maryse Gaudreault



L'exposition *Aux urnes, citoyennes!* qui souligne le 75^e anniversaire de l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des Québécoises est présentée dans le hall du 2^e étage de l'hôtel du Parlement.

Une exposition intitulée *Aux urnes, citoyennes!* a également pris l'affiche dans le hall du 2^e étage près de la salle du Conseil législatif. Cette exposition retrace la longue marche des femmes vers les droits politiques à l'aide de documents d'archives, des bulletins de vote et des affiches électorales. Elle met aussi en valeur le mouvement des suffragettes qui ont façonné l'histoire politique du Québec. Vous pouvez parcourir cette exposition à l'adresse assnat.qc.ca/exposvirtuelles.

Un documentaire qui présente un échange entre deux générations de femmes parlementaires a également été produit. Des députées actuellement en fonction commentent les témoignages d'anciennes élues enregistrés pour la série *Mémoires de députés*. Ces témoignages portent sur la place

FIDÈLE À SON DEVOIR DE MÉMOIRE

des femmes au Parlement et divers enjeux liés à leur implication en politique. Il peut être visionné en parcourant l'exposition ou en visitant le site Web de l'Assemblée nationale.

Soulignons également qu'une lettre ouverte signée par les membres du comité restreint du Cercle des femmes parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec, faisant état de l'importance de la reconnaissance des droits politiques des femmes acquise en avril 1940, a été publiée dans quelques quotidiens, le samedi 25 avril 2015.

En cette année de commémoration, souhaitons que le parcours de nos pionnières inspire les générations futures de femmes pour qu'à leur tour, elles s'engagent politiquement et contribuent à écrire l'histoire des prochaines années.

Heureux 75^e anniversaire à toutes les femmes du Québec.

■ **Maryse Gaudreault**

Députée de Hull

Vice-présidente de l'Assemblée nationale et présidente du Cercle des femmes parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec



Le président de l'Assemblée nationale s'est adressé aux invités réunis au restaurant Le Parlementaire lors d'un dîner pour souligner le 75^e anniversaire de l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des Québécoises.

MARIE-CLAIRE KIRKLAND, AVOCATE DÉFENDERESSE DE LA DÉMOCRATISATION D'UNE SOCIÉTÉ

Nos remerciements au *Journal du Barreau* pour leur aimable autorisation à publier cet article de M^{me} Guylaine Boucher. L'article a été publié le 1^{er} juin 2005 à l'occasion de la remise de la Médaille du Barreau du Québec à M^{me} Marie-Claire Kirkland. Les photographies sont également une courtoisie du *Journal du Barreau*.

De l'avocate sans salaire à la juge, il y a eu la combattante qui donna aux femmes un droit de signataire, et à tous les citoyens, un droit à la nature.

Rare femme à pratiquer le droit dans les années 50, première à être élue députée, puis nommée ministre à l'Assemblée nationale, **Marie-Claire Kirkland** compte parmi ceux qui ont façonné le Québec moderne. En hommage à son extraordinaire contribution, le Barreau du Québec lui décerne cette année la plus haute distinction pouvant être remise à un membre de l'Ordre. Rencontre avec une pionnière.



M^{me} Marie-Claire Kirkland

L'ancienne juge Marie-Claire Kirkland

On entre dans la demeure de Marie-Claire Kirkland comme on entre dans sa vie. Chaque parcelle de l'endroit rappelle son passé, fort chargé. Photos, médailles, tableaux, tout témoigne de ceux qu'elle a aimés dans sa vie publique, comme privée. C'est que la frontière entre les deux univers a longtemps été ténue.

Quels chemins pour aider?

Fille de médecin, née en 1924 à Palmer, dans l'État du Massachusetts, Marie-Claire Kirkland passa la majorité de sa vie à Ville Saint-Pierre, sur l'île de Montréal. Enfant unique, ses parents insistent pour qu'elle poursuive des études supérieures. Admirative du travail fait par son père, elle lorgne dans un premier temps du côté de la profession médicale. « *J'admirais tellement mon père pour le bien qu'il faisait, raconte-t-elle aujourd'hui, que je souhaitais devenir médecin comme lui. Malheureusement, comme j'étais une fille et que j'ai fait mes études au couvent, je n'avais pas de très bonnes bases en sciences. À l'époque, on accordait beaucoup plus d'importance aux lettres et à la philosophie qu'à la biologie ou la chimie.* » Elle se tourne finalement vers l'univers juridique et s'inscrit à l'Université McGill, où elle complétera un baccalauréat et une licence en droit.

Dans un univers d'hommes

Admise au Barreau du Québec en 1952, elle entame immédiatement sa pratique en cabinet privé pour la firme Cerini Jamieson.

Le contexte est difficile, les conditions, peu favorables. « *J'étais, précise-t-elle, la seule femme avocate dans tout le cabinet. Pour à peu près tout le monde, j'étais une curiosité. Dans ma tête, en étudiant en droit, j'avais découvert un domaine qui m'intéressait, j'avais une profession et je voulais l'exercer. J'ai donc persévéré.* »

Comptez-vous déjà chanceuse d'être ici...

Dans les faits, elle travaille pour le cabinet jusqu'au début des années 1960 avec, pour seule rémunération, un bureau fourni gratuitement. « *Je n'avais pas de salaire et je n'ai pas souvenir qu'on m'ait confié un dossier spécifique. Je travaillais surtout avec et pour mes collègues.* »

Jamais mieux servi que par soi-même

En parallèle, désireuse de pousser plus loin l'exercice de sa profession, elle ouvre très rapidement son propre bureau à domicile et reçoit des clients chez elle le soir. Peu à peu, sa réputation de bonne plaideuse se construit, et les gens sont de plus en plus nombreux à venir frapper à sa porte.

Défenderesse des accidentés de la route

Les causes d'accidentés de la route laissés sans recours en l'absence de régime universel d'assurance occupent une large part de son temps.

En entrevue pour le *Journal du Barreau*, Marie-Claire Kirkland confie à la journaliste Guylaine Boucher de quelle façon elle s'y est prise pour ouvrir aux femmes une voie vers l'égalité, après s'être elle-même heurtée à des « interdits de passer ».

« *Elle partait avec son appareil photo pour aller sur les lieux des accidents, reconstituer les faits et construire sa preuve. Le désir d'aider les gens était très grand chez elle. Elle était très préoccupée par la question de la sécurité routière. Mes frères et moi avons certainement été les premiers enfants obligés à porter une ceinture de sécurité au Québec. Quand elle faisait quelque chose, elle allait jusqu'au bout »,* raconte, non sans une certaine admiration, sa fille, **M^e Lynne-Marie Casgrain**.

Kirkland succède à Kirkland

En août 1961, l'univers de Marie-Claire Kirkland bascule soudainement. Son père, tant aimé, décède subitement, la laissant inconsolable. Son modèle de toujours vient de disparaître. Député de Jacques-Cartier depuis 1939, c'est en fait toute une population que **Charles-Aimé Kirkland** plonge dans le deuil. Les obligations liées au monde politique forcent tout de même rapidement ses amis et organisateurs à trouver quelqu'un susceptible de lui succéder à l'Assemblée nationale.

Engagée depuis toujours dans les campagnes électorales de son père, connue et appréciée par la population locale, Marie-Claire Kirkland s'impose rapidement comme la candidate à mettre de l'avant.

Aucune femme ayant auparavant brigué les suffrages dans la province n'est sortie gagnante. Le vent de changement apporté par l'équipe de **Jean Lesage** rend toutefois le pari possible.

Une première québécoise

En novembre 1961, quelques mois à peine après le décès de son père, Marie-Claire Kirkland entame donc ce qui sera sa première campagne électorale personnelle. Une campagne qui se soldera par un vote positif en sa faveur. Photographies en main, la principale intéressée se souvient très clairement de l'effervescence entourant ces élections partielles. « *Une fois encore, raconte-t-elle, j'étais une curiosité. Pour la première fois, une femme qui se présentait comme député avait des chances d'être élue. À ce moment-là, je ne voyais pas les choses comme cela. Les organisateurs de mon père avaient pensé à moi, parce que je connaissais très bien le monde politique et les réalités du comté immense qu'il fallait couvrir. Personnellement, je ne pensais qu'à une chose : gagner pour assurer la relève de mon père et lui faire honneur.* »

Sans portefeuille...

Les événements qui suivront lui permettront de réaliser ses ambitions. Réélue en 1962 dans le cadre

d'élections générales, en décembre de la même année, elle est assermentée ministre sans portefeuille dans le cabinet Lesage.

Seule femme parmi 94 députés, sa présence ne passe pas inaperçue. « *Les gens ne savaient pas trop comment prendre la chose. La journée où ma mère est entrée pour la première fois à l'Assemblée nationale, raconte Lynne-Marie Casgrain, on a passé plus de temps à se demander si elle allait porter un chapeau qu'à spéculer sur ce qu'elle allait dire. C'est très significatif de l'esprit qui régnait.* »

... mais pas sans appuis!

Emmurées dans des législations ne leur reconnaissant pas le droit de gérer leurs propres affaires, les femmes de l'époque trouvent dans Marie-Claire Kirkland un véritable symbole. On l'appelle de partout au Québec pour qu'elle prenne la parole devant des groupes de femmes et qu'elle partage son expérience.

« *Une fois mariées, les femmes perdaient tous leurs droits. Lorsque, une fois devenue députée, j'ai voulu me louer un petit appartement à Québec pour vivre durant la session parlementaire, j'ai été obligée de faire signer le bail par mon mari parce que ma signature n'était pas valable. C'était incroyable. J'étais avocate. On m'avait élue députée, et je ne pouvais même pas signer mon propre bail. Quand est venu le temps de déposer le bill 16 (projet de loi établissant le statut juridique des femmes mariées) et de le faire adopter, je me suis battue pour qu'il passe. Il fallait que les choses changent.* »

De la sécurité routière aux espaces verts démocratisés

Femme de conviction, Marie-Claire Kirkland contribuera en fait à l'adoption de plusieurs projets de loi d'importance.

Ministre des Transports et des Communications de 1964 à 1966, elle fera notamment de la sécurité routière une priorité.

Puis, nommée ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche dans le cabinet de **Robert Bourassa** en 1970, elle défendra l'adoption d'un projet de loi conférant un statut public à de nombreux espaces verts et donnant du même coup naissance aux grands parcs du Québec.

De tous les dossiers portés en cours de carrière, c'est d'ailleurs la question des espaces verts qui lui donne encore aujourd'hui le plus de satisfaction. « *Comme mon père, explique Marie-Claire Kirkland, j'ai toujours adhéré complètement aux valeurs libérales, dans le sens noble du terme, c'est-à-dire que j'ai toujours souhaité que, peu importe leur statut social, les gens aient accès également à tout ce que la société pouvait offrir de bon. En créant les parcs, nous travaillions dans ce sens, parce que nous permettions que des espaces qui avaient jusqu'alors été réservés à un cercle restreint de gens, membres de clubs privés, soient accessibles à tout le monde. Pour moi, c'est majeur parce que ça revient à démocratiser l'accès à la nature. C'est, selon moi, la plus grande réalisation de ma carrière politique, avec le bill 16.* »

Protection de la culture

Dans les faits, le Québec lui doit aussi la *Loi sur les biens culturels*, adoptée alors qu'elle est ministre des Affaires culturelles. Une législation que de nombreux spécialistes de la culture considèrent encore aujourd'hui comme la pierre d'assise de la protection du patrimoine québécois et du développement de la culture.

Puis, d'autres vinrent...

Par-dessus tout, engagée en politique au plus fort de ce que l'on qualifiera par la suite de Révolution tranquille, Marie-Claire Kirkland aura incarné pendant toutes ces années la possible contribution des femmes aux changements sociaux. Rejointe par d'autres femmes au courant des années 60 et 70, elle confirme avoir vu les esprits s'ouvrir peu à peu. « *Au fur et à mesure que les années passaient, dit-elle, les choses étaient un peu plus faciles. Tout d'abord,*

je n'étais plus seule, et les gens comprenaient mieux que les femmes avaient, elles aussi, leur place, qu'elles pouvaient apporter quelque chose. Je suis par contre convaincue que le fait d'avoir étudié en droit, d'avoir dû travailler dans un milieu d'hommes avant m'a aidée à me faire respecter. Je savais ce que c'était que de travailler avec des hommes. Je n'étais pas intimidée. »

Agir plutôt que vouloir agir

Pour Lynne-Marie Casgrain, rien n'aurait pu freiner la volonté d'action qui animait sa mère. « *Sa vie était un feu roulant. Elle était sollicitée de toutes parts et elle faisait très souvent les manchettes. J'imagine que, par moment, les choses étaient très difficiles, mais elle ne s'est jamais laissé abattre. Dans son for intérieur, elle était convaincue de faire la bonne*

chose. Elle ne se demandait pas si elle pouvait faire telle ou telle chose. Elle le faisait. Elle a su garder le cap sur ce qu'elle jugeait important. »

De la contestataire de lois à la « rédactrice » de lois

Marie-Claire Kirkland a quitté la politique en 1973 pour devenir juge. Un poste qu'elle occupera jusqu'en 1991, année de sa retraite.

Aujourd'hui, quand il lui prend, au détour d'une entrevue, de replonger dans ses souvenirs et de regarder les nombreux clichés qui témoignent de sa carrière et de sa vie bien remplies, elle a le regard et le geste affirmés, énergie et détermination réunies, des gens qui ne connaissent pas le sens du mot regret.

■ **Guylaine Boucher**

Journaliste pour le *Journal du Barreau*



En entrevue pour le *Journal du Barreau*, Marie-Claire Kirkland confie à la journaliste Guylaine Boucher de quelle façon elle s'y est prise pour ouvrir aux femmes une voie vers l'égalité, après s'être elle-même heurtée à des «interdits de passer».

THÉRÈSE CASGRAIN ET LE DROIT DE SUFFRAGE

MARDI, 9 AVRIL 1940

Le premier ministre, Adélard Godbout, dépose en Chambre le *Bill* 18 amendant la **Loi sur les élections**. La deuxième lecture a lieu deux jours plus tard, sous l'œil attentif des femmes entassées dans les galeries de l'Assemblée législative spécialement réservées pour elles. Le 18 avril, le *Bill* 18 est envoyé au Conseil législatif pour discussion la semaine suivante. Ce même jour, le *Bill* Oscar Drouin est adopté en troisième lecture, obligeant les énumérateurs des taxes municipales des campagnes à inscrire le nom des électrices sur leurs listes.

L'après-midi du jeudi 25 avril, à partir de 3 heures 15, les féministes, assises dans les galeries et sur le parquet du Conseil législatif voient se lever l'honorable Philippe Brais, leader du Conseil :

Le bill que j'ai le privilège de soumettre à cette Chambre, au nom du gouvernement[...].

Le Parti libéral est allé devant le peuple avec un programme qui contenait cette résolution[...].

Le *Bill* 18 sera adopté par 13 voix contre 5. Et en toute fin d'après-midi, le lieutenant-gouverneur, Sir Eugène Fiset, lui confèrera l'assentiment royal. Thérèse Casgrain raconte que vers 6 heures de l'après-midi, celles qui avaient tant et si longtemps milité pour le suffrage féminin eurent le plaisir d'entendre la formule le *roi le veult* qui décrétait comme Loi la mesure qui venait d'être adoptée par les deux Chambres.

Et du temps, il en a fallu aux femmes du Québec. Dès 1916, les femmes votaient au Manitoba et en Saskatchewan et celles de la Colombie Britannique en 1917. Cette année-là, le gouvernement fédéral accordait le même droit aux épouses, veuves, mères, sœurs, filles des hommes ayant fait ou faisant partie de la force expéditionnaire (le Canada est en guerre). En 1918, c'est au tour des citoyennes de la Nouvelle-Écosse de voter dans leur province et le gouvernement fédéral étendra à toutes les Canadiennes le droit de vote et d'éligibilité.

Très jeune, Thérèse côtoie les milieux financiers et politiques. À sa naissance, en 1896, son père est presque millionnaire. Courtier et banquier d'affaires, Rodolphe Forget sera aussi député conservateur-indépendant dans Charlevoix de 1904 à 1917; il démissionnera au moment de la conscription. En 1921, son gendre, le libéral M^e Pierre-François Casgrain, en est à sa deuxième élection dans le comté jusque-là détenu par son beau-père. Il est malade; Thérèse le remplacera lors d'assemblées dans le comté. Scandale! Non seulement les femmes de son rang ne prenaient pas la parole en public mais encore moins sur les « *hustings* », lieu de toutes les souillures. C'est l'époque où Henri Bourassa parle de « purin électoral » dans les pages du Devoir.

Thérèse sera vite remarquée par un groupe de femmes de Montréal. Dès la fin du XIX^e siècle, la section locale du Montreal Council of Women (MLCU) recrute des femmes catholiques ou protestantes, francophones ou anglophones. Rapidement, certaines francophones catholiques ne se sentent pas à l'aise, s'en détachent et forment la Fédération nationale St-Jean-Baptiste (FNSJB). En 1922, des femmes des deux communautés décident de se regrouper sous le nom de Comité provincial pour le suffrage féminin (CPSF)/Provincial Franchise Committee. Cet organisme sera présidé conjointement par Marie Lacoste-Gérin-Lajoie et Ann Scriver-Lyman. Thérèse en sera vice-présidente jusqu'en 1929. Elle convertira alors ce qui reste de ce groupe en Ligue des droits de la femme. À partir de ce moment, et jusqu'en 1941, elle en assumera la présidence et le leadership.

Le CPSF et plus tard la Ligue feront de multiples voyages à Québec, le premier dès février 1922. À la gare Windsor, le matin du 9 février, malgré le froid, soixante-quinze femmes montent dans le train pour Québec. Elles se joindront à trois cents femmes venues d'un peu partout dans la province pour la présentation du premier **Bill** sur le suffrage féminin.



Nicolle Forget

THÉRÈSE CASGRAIN ET LE DROIT DE SUFFRAGE

Les quotidiens de l'époque rapportent avec force détails le déroulement de cette journée, le fait que des femmes envahissent l'hôtel du Parlement étant une révolution en soi. Mais on ne peut pas dire que leur démarche soit prise très au sérieux. Louis Dupire, dans le Devoir du lendemain écrit :

La délégation prend séance avec plus d'ordre et d'exactitude que n'aurait fait une assemblée masculine. Les dirigeantes de la délégation brillent, comme il sied, au premier rang. Ce sont Lady Drummond, très grande, dont les traits fortement accusés s'estompent sous un chapeau autour duquel pleurent une profusion de plumes noires; M^{me} R. de G. Stewart, comme la précédente, de taille au-dessus de la moyenne, habillée de couleurs provocantes; M^{lle} Carrie Derrick, vêtue de sombre, portant d'amples lunettes; M^{me} James Geggie de Québec, qui parle français; M^{me} Gérin-Lajoie, bien connue, présidente de la Fédération nationale, habillée de sombre; M^{lle} St-Jean, qui a l'habitude du public et parle d'une voix posée mais sans pose; M^{me} Pierre Casgrain, svelte, élancée, qui met une note de jeunesse au milieu de cette assemblée où les cheveux gris ou blancs dominent.

Le premier ministre Taschereau est contre le droit de suffrage. Il le leur dit. Toutes ces femmes auront beau dire et faire, la cause est entendue tant qu'il sera au pouvoir. L'épiscopat québécois aussi est contre.

Ne pouvant passer outre aux directives des évêques, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie quitte la coprésidence du CPSF. Si elle est réduite au silence, Thérèse ne l'est pas. On ne la fera jamais taire. Pratiquement tous les ans, à partir de 1929, Thérèse se rendra au Parlement avec un groupe de femmes pour voir renvoyé à six mois le **Bill des femmes** – ce qui signifie, annuellement mourir au feuilleton. Sans plus de sérieux, chaque fois aussi, les journalistes décriront l'arrivée des femmes au Parlement laissant dans leur sillage « les vagues effluves qui chatouillent délicatement les narines... » (Soleil, Gilles Léveillé, 21 mars 1935).

Ainsi, jusqu'à l'arrivée d'Adélard Godbout qui honorerait sa promesse malgré les immenses pressions de l'Église catholique même à la veille du vote.

Au regard du temps qu'il a fallu à ces pionnières pour obtenir le droit de suffrage et d'éligibilité, force est de constater que le temps politique est trop court pour le temps économique et social. Il faut rendre hommage à ces femmes et se rappeler que les droits chèrement acquis peuvent disparaître d'un trait biffant ou remplaçant un mot ou l'autre dans un projet de loi. Parce que, même si l'Histoire s'écrit au jour le jour, de même, elle s'efface aussi parfois.

■ **Nicolle Forget**

Administratrice de sociétés



Premier anniversaire de la victoire.

Source : La Presse, 26 avril 1941, p. 27. Collection Assemblée nationale du Québec.



Nicolle Forget a publié en 2013 Thérèse Casgrain : la gauchiste en collier de perles.

Son éditeur, les Éditions FIDES, vient de publier une nouvelle édition de cette biographie de madame Casgrain.

L'OBTENTION DU DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ DES FEMMES : HISTOIRE D'UN LONG COMBAT

Ce texte est un résumé de l'article de Marie Lavigne, « Le 18 avril 1940 : le résultat d'un long combat » dans *Dix journées qui ont fait le Québec*, sous la direction de Pierre Graveline, VLB Éditeur, Montréal, 2013, 160-185.

Marie Lavigne est historienne. Elle a fait carrière au gouvernement du Québec où elle a été notamment dirigeante d'organismes, à savoir le Conseil du statut de la femme, puis le Conseil des arts et des lettres du Québec et enfin, la Société de la Place des Arts de Montréal.

L'adoption du droit de vote et d'éligibilité des femmes par les parlementaires québécois il y a 75 ans, le 18 avril 1940 et sa ratification par le lieutenant-gouverneur le 25 avril est un événement charnière dans l'histoire de la démocratie parlementaire québécoise. L'État québécois prend acte que la citoyenneté est liée au statut d'être humain. Aboutissement d'un long combat des femmes qui a duré près d'un demi-siècle, ce moment cristallise le passage officiel à un nouveau statut pour les femmes, désormais citoyennes égales aux hommes. Pour l'histoire des droits politiques des femmes, c'est aussi le commencement d'une étape encore plus longue qui conduira, lentement, à l'élection de députées à l'Assemblée nationale, puis à l'élection de la première femme Premier ministre du Québec en 2012.

EN 1940, LE QUÉBEC N'EST PLUS LE MÊME!

Au moment où le premier ministre Adélard Godbout présente, en 1940, le projet de la *Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité* à l'Assemblée législative, il explique que « *les circonstances ont changé chez nous comme dans le monde entier [...] Les conditions dans lesquelles nous vivons font de la femme l'égale de l'homme* ». ⁱ Il s'agissait là d'une importante volte-face de la part d'un homme qui avait fait partie du gouvernement libéral de Taschereau lequel s'opposait depuis près de deux décennies aux multiples projets de loi sur le droit de vote des femmes.

Le dernier débat parlementaire sur le droit de vote pour les femmes se tient autour du thème du changement et permet de s'ajuster à l'évolution de la société et du rôle des femmes. Les taux de natalité élevés qui ont caractérisé notre histoire démographique sont, au tournant du 20^e siècle, choses du passé. Le Québec est la province la plus urbanisée du Canada et Montréal, alors la plus grande ville du Canada, en est le centre économique et financier. ⁱⁱ La participation des femmes à la main-d'œuvre salariée connaît une croissance constante et en 1941, 22 % des travailleurs au Québec sont des femmes. ⁱⁱⁱ

Malgré tous ces changements structurels, les élites conservatrices et le clergé maintiennent un discours qui attribue aux femmes le rôle de gardiennes des valeurs familiales, de la langue, de la foi catholique et de la tradition. Cette vision, incompatible avec celle de femmes politiquement et juridiquement égales aux hommes, cautionne la résistance des parlementaires aux revendications suffragistes. Alors que les Québécoises ont le droit de voter au fédéral depuis 1918, ce n'est que 22 ans plus tard qu'elles auront ce droit au provincial. Au nom de la survie nationale et de l'identité canadienne française et aux dépens des femmes, le Québec est la dernière province canadienne à accorder le suffrage aux femmes; il affirme ainsi son « caractère distinct » en privant les Québécoises de droits qu'elles ont obtenu ailleurs en Occident: « Nous ne sommes pas nécessairement une province d'imitation » clame avec ardeur le député Ouellet... ^{iv}



Marie Lavigne

L'OBTENTION DU DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ DES FEMMES : HISTOIRE D'UN LONG COMBAT

UNE DÉMOCRATIE SANS LES FEMMES

L'Acte constitutionnel de 1791 confère le droit de voter à toute personne remplissant certains critères de propriété peu importe le sexe. C'est ainsi que des femmes propriétaires du Bas-Canada ont pu voter et cela jusqu'en 1849 date à laquelle le Parlement du Canada-Uni retire définitivement le droit de vote aux femmes.^v La Loi électorale est modifiée et précise que le mot *personne* signifie *homme* propriétaire. L'historienne Cleverdon a émis l'hypothèse que le retrait du droit de vote aux femmes du Bas-Canada pouvait être relié à la *Déclaration des droits des femmes* réclamant nommément le droit de vote lors de la Conférence sur les droits de la femme à Seneca Falls aux États-Unis en 1848. On craignait peut-être alors que ces revendications ne traversent la frontière et que davantage de femmes n'utilisent leur droit de voter.^{vi} Outre la naissance du mouvement féministe suffragiste aux États-Unis, le 19^e siècle est marqué par d'importants mouvements politiques d'élargissement de la démocratie parlementaire tant européens qu'américains qui, tels les Chartistes en Angleterre ou les abolitionnistes aux États-Unis, réclament l'extension des droits politiques à de nouveaux groupes d'individus. Dans cette mouvance, les écrits de penseurs tels Mary Wollstonecraft ou John Stuart Mill qui réclament des droits politiques pour les femmes, posent les assises idéologiques du féminisme émergent.^{vii}

LES FEMMES S'ORGANISENT

Même si, dès les années 1880, une organisation de tempérance montréalaise réclame le suffrage, le mouvement des femmes au Québec ne s'organise qu'à la fin du 19^e siècle.^{viii} L'organisation des femmes laïques s'inscrit comme une réponse aux problèmes économiques, sociaux et de salubrité engendrés par l'industrialisation et l'urbanisation. C'est par la voie de l'engagement social que ces femmes en viennent à revendiquer l'accès à l'éducation pour les filles, l'égalité juridique ainsi que des droits civiques et politiques pour les femmes.

Au Québec, les premières luttes pour le suffrage se dérouleront aux paliers scolaire et municipal. Féministes anglophones et francophones auront travaillé ensemble au sein du Montreal Local Council of Women durant plus d'une décennie. Toutefois, le fait que le clergé s'oppose à ce que les organisations catholiques se regroupent sous une bannière neutre et non confessionnelle, entrave la pénétration des idées féministes ainsi que l'action sociale concertée des femmes laïques d'obédience catholique.^{ix} C'est dans ce contexte qu'est créée par Caroline Dessaulles-Béique et Marie Lacoste-Gérin-Lajoie une nouvelle fédération qui regroupera les associations francophones et catholiques, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste en 1907. Cette fédération tout comme son pendant anglophone ainsi que la Montreal Suffrage Association s'investiront dans la lutte pour le vote des femmes aux paliers provincial et fédéral.

L'EXCEPTION QUÉBÉCOISE

Entre 1916 et 1922, des lois reconnaissent aux femmes le droit de vote dans chacune des provinces canadiennes. En 1918, le suffrage est obtenu au palier fédéral. Pour les suffragistes québécoises, le Québec ne pouvait que suivre le mouvement. C'était dans l'air du temps. Même le pape Benoît XV s'était prononcé en 1919 pour le vote des femmes. À l'occasion du scrutin fédéral de 1921 où Québécoises et Canadiennes votent pour la 1^{re} fois, les suffragistes dispensent partout au Québec de la formation politique.

Mais le Québec fait exception et la province ne suit pas le mouvement. Marie Gérin-Lajoie relance alors le mouvement avec le *Comité provincial du suffrage féminin* qui unit anglophones et francophones au sein d'une même organisation. Quatre cents femmes se rendent dès février 1922 à Québec réclamer le suffrage. Elles sont accueillies au restaurant du parlement, seul lieu assez grand pour recevoir une délégation d'une telle ampleur. Après les avoir entendues plaider leur cause, le premier ministre Taschereau aurait dit en aparté que « si jamais les

L'OBTENTION DU DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ DES FEMMES : HISTOIRE D'UN LONG COMBAT

femmes du Québec obtiennent le droit de vote, ce n'est pas moi qui leur aurai donné ». Ses députés et ministres ne seront pas tenus à la solidarité ministérielle et, condescendant, Taschereau ajoute qu'ils pourront « trancher [la question] comme ils l'entendront ».x On imagine aisément la déception à la fin de cette rencontre!

L'opposition du clergé se manifeste ouvertement. Mgr Bégin avait demandé au premier ministre en janvier 1922 que « la Législature de notre province s'abstienne d'accorder aux femmes le droit au suffrage politique »xi. Des pressions amènent Rome à soumettre les organisations suffragistes catholiques aux positions de leur épiscopat local en matière de suffrage. Concrètement, cela signifie que les organisations catholiques canadiennes ne pourront plus militer pour le suffrage; c'est une défaite importante pour Gérin-Lajoie qui s'était même rendue à Rome pour plaider la cause des Québécoises. La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste qu'elle préside doit se retirer de la lutte pour le suffrage et Marie Gérin-Lajoie abandonne la co-présidence du *Comité provincial du suffrage féminin*.xii S'ensuit, pour quelques années, une paralysie du mouvement suffragiste.

En 1927 émerge une nouvelle génération de leaders indépendantes de l'Église. Idola St-Jean, journaliste et professeur à l'Université McGill, relance la mobilisation en créant l'*Alliance canadienne pour le vote des femmes*. Thérèse Casgrain de son côté transforme le *Comité provincial du suffrage féminin* qui prendra le nom de *Ligue des droits de la femme* en 1929. Sans ces femmes, l'indifférence se serait peut-être installée. Très différentes l'une de l'autre, mais également énergiques et déterminées, elles feront front commun pour faire présenter chaque année jusqu'en 1940 un projet de loi à l'Assemblée législative. Le Québec connaît alors sa première véritable campagne soutenue en faveur du vote, campagne qui sortira des cercles urbains et bourgeois d'où provenaient les premières militantes. Des suffragistes manifestent dans les rues de Montréal et de Québec, tiennent des assemblées publiques partout au Québec, animent des émissions de radio,

publient des articles, font des pétitions et éditent des revues. La recherche d'appuis plus larges est aussi à l'ordre du jour. Elles peuvent compter sur les syndicats internationaux et l'*Association catholique des institutrices rurales* fondée par Laure Gaudreault, quoique catholique, réclame à son tour le suffrage.

L'opposition aussi s'active. Le clergé fait signer des pétitions aux femmes aux portes des églises et des campagnes de lettres sont organisées. Les Cercles de fermières, qui avaient pourtant été membres en 1921 de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, rallient les opposants au suffrage.

Toutefois, le dépôt chaque année d'un projet de loi donne une visibilité médiatique très importante à la cause. Les débats parlementaires sont rapportés par les quotidiens et la récurrence est telle, que les journaux parlent des « *pèlerinages* » annuels des femmes à Québec et du *Bill des femmes*. Treize projets de loi sur le suffrage des femmes seront soit rejetés ou soit reportés pour étude ultérieure en commission parlementaire pour mourir au feuillement. Année après année, un député accepte de présenter le projet de loi. Chaque fois, les galeries du public se remplissent de femmes. Des députés chahutent, d'autres font des blagues misogynes. Les arguments des pour et des contre sont connus, mais ils sont répétés puis repris avec plus ou moins de fidélité par la presse.

VERS LE DÉNOUEMENT

Lorsque les libéraux de Taschereau sont défaits en 1936 par Duplessis, le Parti libéral du Québec entreprend de se régénérer et de se moderniser. Thérèse Casgrain et 40 militantes sont déléguées au congrès de ce parti en 1938. Elles font cheminer une résolution en faveur du vote des femmes laquelle est adoptée à l'unanimité et inscrite au programme.xiii

Après trois ans au pouvoir, Duplessis déclenche des élections en 1939. Le nouveau chef des libéraux, Adélard Godbout promet le suffrage aux femmes, en conformité avec la plate-forme adoptée l'année précédente. Élu, le nouveau premier ministre Godbout,

L'OBTENTION DU DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ DES FEMMES : HISTOIRE D'UN LONG COMBAT

qui avait pourtant toujours voté contre le suffrage féminin, dépose à la session de 1940 le projet de loi qui accorde le droit de vote aux femmes.

Cependant, l'Église maintient son opposition et en mars 1940, un communiqué du cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, reprend l'argumentaire déployé depuis des décennies par les opposants au suffrage.^{xiv} Adélar Godbout, alors coincé entre son engagement électoral et les pressions de l'Église aurait indiqué au cardinal Villeneuve qu'il songeait à démissionner et à se faire remplacer par l'anticlérical T.D. Bouchard. Ce stratagème aurait, selon Thérèse Casgrain, mis fin à la campagne menée par l'Église et « comme par enchantement, les objections violentes soulevées contre le projet de loi disparurent des pages de nos journaux ».^{xv}

Le projet de loi est adopté à l'Assemblée législative le 18 avril 1940. À 67 voix contre 9. Le 25 avril 1940 le Conseil législatif adopte le projet.

La nouvelle mouture de la *Loi électorale* de Québec qui accorde le suffrage aux femmes reflète néanmoins la soumission des femmes mariées. Ainsi, les femmes mariées et les veuves seront inscrites sur la liste électorale sous les « *nom et prénom du mari joints au mot " Madame " lequel tient lieu de l'indication de profession ou métier* » (art.3 al.14). Si les femmes ont gagné le droit de vote, leur profession est maintenant d'être officiellement des *madames*!!! Cette anecdote rappelle que les femmes mariées, bien qu'électrices, n'ont pas encore obtenu l'égalité juridique et demeurent sous la tutelle de l'homme chef de la famille. Duplessis, qui avait déclaré au moment de l'adoption de la loi en 1940 « j'ai toujours été contre le suffrage féminin, et je le suis encore », s'assurera, lorsqu'il redeviendra premier ministre que rien ne bouge dans l'ordre familial traditionnel et que soit maintenue l'incapacité juridique des femmes mariées.^{xvi} C'est un autre long combat de l'histoire des femmes qui s'étirera encore 25 ans.

NAISSANCE DU SUFFRAGE UNIVERSEL

Le 25 avril 1940, c'est l'acte de naissance du suffrage universel au Québec qui, jusque-là, avait exclu la moitié du genre humain. C'est l'un des moments les plus importants de l'histoire de notre démocratie. Comme le disait si bien Idola St-Jean : « Peut-on parler de suffrage universel quand toute une moitié de la population est privée de son droit de vote? »^{xvii}

Au niveau du principe, le vote des femmes est la modification la plus fondamentale à la démocratie de représentation, car c'est désormais l'appartenance à l'espèce humaine qui devient le critère de la citoyenneté et de l'exercice de droits politiques.^{xviii}

La politologue Diane Lamoureux croit que « l'une des contributions fondamentales du suffragisme a été de diffuser largement l'idée de démocratie ou, plus particulièrement, de sélection des dirigeants politiques par la voie du suffrage ». Dans une société où les élites pratiquaient « le culte du notable », elle associe le mouvement pour le vote des femmes à la lutte pour la démocratie et à la défense de l'idée même du suffrage.^{xix}

C'est en août 1944 qu'a lieu le premier scrutin général où les femmes peuvent enfin voter au palier provincial. Pour ces femmes, aller aux urnes ce jour-là n'avait probablement pas l'aspect de la nouveauté puisqu'elles votaient depuis 25 ans au fédéral. Comme le souligne la politologue Chantal Maillé il semble que les femmes, dès qu'elles ont eu le droit de vote, l'ont utilisé massivement tant au fédéral qu'au provincial. En 1921, 90 % des femmes inscrites auraient voté et des études révèlent un taux d'absentéisme électoral plus élevé chez les hommes que chez les femmes.^{xx} Enfin, le suffrage des femmes est aussi la modification à la Loi électorale qui aura été la plus importante en terme numérique car son effet immédiat est de doubler le nombre d'électeurs.^{xxi}

L'OBTENTION DU DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ DES FEMMES : HISTOIRE D'UN LONG COMBAT

LE DROIT D'ÉLIGIBILITÉ

Le 25 avril 1940 c'est aussi le jour de l'obtention du droit d'éligibilité, c'est-à-dire le droit de se présenter comme candidate, d'être membre du Parlement, de devenir un jour ministre, voire premier ministre. Ce droit n'est toutefois qu'un droit formel si les mécanismes électoraux et les pratiques des partis politiques ne sont pas adaptés à l'exercice de ce droit. Entre 1940 et 1960, on dénombre 11 candidatures de femmes aux élections mais aucune élue.^{xxii} La première femme à se faire élire sera Marie-Claire Kirkland-Casgrain en 1961 lors d'une élection partielle dans laquelle elle brigait le siège laissé vacant à la suite du décès de son père. Même « l'équipe du tonnerre » de Jean Lesage n'avait présenté aucune femme en 1960!

En 1973, alors que le nouveau mouvement féministe bat son plein au Québec et que, partout en Occident, les femmes revendiquent l'égalité, il n'y a toujours qu'une seule femme députée à l'Assemblée législative. Il faut attendre 1976 avec l'élection d'un gouvernement péquiste pour voir cinq femmes faire leur entrée à l'Assemblée nationale. En 1985, la proportion de femmes passe à 15 % pour atteindre un sommet en 2012 alors que 41 femmes siègent et forment le tiers (32,8 %) de la députation. Et pour la première fois, c'est une femme, Pauline Marois, qui est premier ministre.

La représentation des femmes est retombée sous la barre de 30 % au scrutin provincial de 2014 alors que 34 femmes sont élues pour former 27,2 % de l'Assemblée nationale. Cela illustre que l'histoire peut aussi reculer si les mécanismes ne sont pas en place pour assurer une réelle égalité dans la représentation. On sait que l'électorat n'a pas un comportement sexiste et que, si un parti présente une candidate dans un « bon » comté, ses chances d'être élue seront les mêmes que pour un candidat. L'électorat n'étant pas en cause dans le maintien

de la sous-représentation des femmes, la culture des institutions politiques est à interroger. Dans un système majoritaire uninominal comme le nôtre, l'équilibre ne pourra être atteint que si des mesures amènent tous les partis politiques à appliquer le principe de la parité pour la nomination de leurs candidats ou que notre système adopte le concept de *zone de mixité égalitaire*.^{xxiii} De nombreuses législatures ont finalement adopté soit un mode de scrutin favorisant la représentation des femmes soit des mesures incitatives ou des quotas pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait; le Québec s'est déjà penché, il y a de cela une décennie, sur la question. Bien que reconnaissant que « la représentation actuelle des femmes à l'Assemblée nationale demeure en dessous d'une représentation équitable, et [que] la progression est lente et précaire », aucun changement n'a encore été apporté.^{xxiv}

Les premières demandes des suffragistes au Québec remontent à 130 ans. Les Québécoises peuvent voter depuis 75 ans au provincial. Elles ont franchi des pas immenses et ont obtenu l'égalité et des pratiques équitables dans bon nombre de domaines, mais on observe encore un retard important dans leur représentation en politique où les avancées se font très lentement et se heurtent à des résistances. Le décalage, sinon le retard, du monde politique par rapport à l'évolution de la société n'est pas sans rappeler celui qu'ont vécu les femmes à l'époque où elles ont tant lutté pour obtenir le droit de voter. Tant que notre système politique n'aura pas créé les conditions pour l'exercice réel du droit d'éligibilité, il restera encore un chapitre à écrire dans l'histoire des femmes et de la démocratie.

Le 19 mars 2015

■ **Marie Lavigne**
Historienne

L'OBTENTION DU DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ DES FEMMES : HISTOIRE D'UN LONG COMBAT

- i *Débats de l'Assemblée législative*, 11 avril 1940.
- ii Au recensement de 1941, 63,3% des Québécois vivent en milieu urbain.
- iii Au Québec, en 1901, elles forment 15,6% de la population active, en 1941, 22% soit 260 191 travailleuses.
- iv *Débats de l'Assemblée législative*, 1927, p.500.
- v Pour le seul district de Montréal, Nathalie Picard a dénombré 857 femmes ayant voté, soit 2% de tous les votants. Cité dans Éric Bédard, *Les réformistes. Une génération canadienne-française au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2009, p. 200.
- vi Cleverdon, Catherine L., *The Woman Suffrage Movement in Canada. The Start of Liberation 1900-1920*, Toronto, University of Toronto Press, 1974, p. 216.
- vii Voir Mary Woolstonecraft, *Vindication of the Rights of Woman* (1792) ; John Stuart Mill, *The Subjection of Women* (1869) .
- viii Il s'agit de la Women's Christian Temperance Union, section Montréal en 1883. Cleverdon, p.218.
- ix Pour l'histoire de cette association voir Yolande Pinard, « Les débuts du mouvement des femmes à Montréal: 1893-1902 » dans Marie Lavigne et Yolande Pinard (dir.), *Travailleuses et féministes. Les femmes dans la société québécoise*, Montréal, Les éditions du Boréal express, 1983.
- x Cité dans Nicole Forget, *Thérèse Casgrain. La gauchiste en collier de perles*, Montréal, Fides, 2013, p.135.
- xi Lettre de Mgr Bégin à L-A Taschereau, 11 janvier 1922, Archives nationales du Québec, Fonds Louis-Alexandre Taschereau, citée dans Nicole Forget, p.136.
- xii Luigi Trifiro, « Une intervention à Rome dans la lutte pour le suffrage féminin au Québec (1922) », dans RHAf, vol 32 no1, juin 1978
- xiii C.-L. Cleverdon, p.253
- xiv *Le Devoir*, le 2 mars 1940, p.1
- xv Thérèse Casgrain « 40^e anniversaire du droit de vote » dans *Perspectives*, p.4. Cité dans Darsigny Maryse, *L'épopée du suffrage féminin au Québec (1920-1940)*, UQAM, 1990, p. 26.
- xvi *Débats de l'Assemblée législative*, 18 avril 1940, p.291. En 1964, Marie-Claire Kirland-Casgrain, première femme élue, présente le projet de loi 16 qui met fin à l'incapacité juridique des femmes mariées.
- xvii Idola St Jean, *Le Monde ouvrier*, 18 janvier 1928, cité dans Michèle Jean, « Idola St Jean, féministe (1880-1945) » dans *Mon héroïne, Les lundis de l'Histoire des femmes*, Éditions du remue-ménage, 1981, p.145.
- xviii À la naissance des démocraties modernes, le suffrage était réservé à des groupes restreints d'individus en vertu de critères de propriété et de possession. Le politologue André Bernard a calculé qu'en 1871 le nombre d'électeurs inscrits ne représentait que 14,8% de la population. Cité dans Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain*, tome 1, Montréal, Boréal Express 1979, p.279. Cette proportion s'est accrue au fur et à mesure que les critères de propriété, de possession ou de revenu pour les hommes ont été abolis de telle sorte le droit de vote était accordé à tous les hommes en 1936. Tiré de Directeur général des élections, *Bref historique du droit de vote au Québec*, www.electionsquebec.qc.ca.
- xix Diane Lamoureux, « La démocratie avec les femmes », dans *Globe, Revue internationale d'études québécoises*, vol 3, no 2, 2000, p. 25.
- xx Chantal Maillé, *La Presse*, 21 avril 1990, p.B6
- xxi Directeur général des élections, *Historique des taux de participation*, www.electionsquebec.qc.ca. La liste électorale est révisée et compte alors 1 865 396 inscrits soit une fois et demi plus d'électeurs qu'au scrutin précédent.
- xxii Ce concept de *zone de mixité égalitaire 40-60* préconise une représentation de pas moins de 40 % et pas plus de 60 % de l'un ou l'autre genre pour toute assemblée formée à la suite d'élections publiques. Voir *Recommandations du Groupe Femmes, Politique et Démocratie lors des auditions parlementaires sur le projet de loi no 2*, le 20 novembre 2012.
- xxiii Québec, Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, *Briller parmi les meilleurs : La représentation équitable des femmes à l'Assemblée nationale*. Pour une discussion des diverses mesures, voir Julie Cool, *Les femmes au Parlement*, Division des affaires sociales ; Service d'information et de recherche parlementaires ; Bibliothèque du Parlement, Ottawa, révisé le 14 juillet 2010. Publication No. 05-62F.

TÉMOIGNAGES DE MESDAMES PAULINE MAROIS ET EDITH CRESSON

Dans le cadre de l'entente signée le 14 mai 2014 entre l'Amicale des anciens parlementaires québécois et le Groupe des anciens députés français, il a notamment été convenu de publier, de part et d'autre, des articles sur différents aspects de la politique, ou sur des personnalités politiques, qui ont marqué le parlementarisme québécois et français.

En cette année du 75^e anniversaire du Droit de vote des femmes au Québec, nous avons la chance de publier dans ce numéro les témoignages de mesdames Pauline Marois et Edith Cresson qui ont fait l'histoire politique du Québec et de la France en occupant, une première dans les deux cas, le poste de première ministre du Québec et de première ministre de la France.

LA LONGUE MONTÉE DES FEMMES DANS L'ESPACE PUBLIC – *Pauline Marois*

Alors que le 75^e anniversaire de l'obtention du droit de vote par les femmes est souligné de diverses manières au Québec, je veux d'abord remercier le Bulletin de l'Amicale des anciens parlementaires pour l'invitation qui m'a été faite.

Les chiffres et les statistiques sont utiles pour mesurer l'évolution de la place des femmes en politique. Je me permettrai toutefois de partager une réflexion peut-être plus personnelle sur la portée de ce changement majeur dans notre histoire, tant du point de vue social qu'institutionnel.

UNE MARCHÉ À LA FOIS

Je dirai d'abord que le droit de vote a beau être corollaire à l'accession des femmes aux fonctions électives, il serait illusoire de croire que sa seule obtention est venue tout régler.

Après ce long combat, il aura, en effet, fallu plus de 20 ans avant qu'une femme, Marie-Claire Kirkland-Casgrain, fasse son entrée à l'Assemblée nationale puis soit nommée ministre d'État. Il faut ensuite attendre jusqu'en 1977 pour que plus d'une femme à la fois participe au Conseil des ministres, soit Lise Payette et Jocelyne Ouellette. Puis, petit à petit, les femmes finissent par accéder à toutes les fonctions ministérielles. Ce n'est finalement qu'en 2012, 72 ans après l'obtention du droit de vote par les femmes, que l'une d'entre elles devient première ministre. En regardant le chemin parcouru par les femmes en

politique, on constate qu'il s'agit d'une très longue montée. Elle s'est faite une marche à la fois.

Celles qui ont choisi de participer activement à notre vie politique ont presque toutes éprouvé le fossé qui sépare les sexes quand venait le temps de parler des « vraies affaires ». Comme les autres avant moi, j'ai ressenti cette impression d'être constamment « testée ». Chaque fois, nous devons vivre sous le regard sceptique des collègues, avec la perception d'un doute chez les observateurs : En sera-t-elle capable? Saura-t-elle supporter la pression? Des questions qui ne se posent pas de la même manière lorsqu'il s'agit des hommes.

De ce long parcours, je retiens principalement deux constats. Le premier, c'est que les acquis sont fragiles et qu'il y a parfois des reculs. Il n'y a qu'à voir comment la présence des femmes à l'Assemblée nationale évolue en dents de scie. Si le nombre de femmes députées a atteint un sommet au cours de la législature où j'étais première ministre, c'était après deux élections où il était redescendu sous la barre des 30 %. Les plafonds de verre semblent parfois se refermer derrière celles qui les traversent.

La participation des femmes à la votation est pourtant égale ou légèrement supérieure à celle des hommes. On ne pourra faire autrement que de conclure que la présence des femmes sur la scène publique n'est pas proportionnelle à l'attention qu'elle porte à ce qui s'y déroule.

TÉMOIGNAGES DE MESDAMES PAULINE MAROIS ET EDITH CRESSON

BIOGRAPHIE DE MADAME PAULINE MAROIS



Pauline Marois

Née le 29 mars 1949 à Québec.

Diplômes : Obtint un baccalauréat en service social de l'Université Laval en 1971 et une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'École des hautes études commerciales de l'Université de Montréal en 1976.

Carrière : Collabora à la mise sur pied de l'Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (1970). Participa à la création de CFVO, la première coopérative de télévision au Québec (1973). Directrice générale du CLSC de l'Île-de-Hull (1973-74), attachée de presse du ministre des Finances du Québec, Jacques Parizeau (1978-79), directrice du cabinet de la ministre d'État à la Condition féminine (1979). Éluée députée du Parti québécois dans La Peltrie en 1981. Ministre d'État à la Condition féminine dans le cabinet Lévesque (1981-82), vice-présidente du Conseil du trésor (1982-85), ministre déléguée à la Condition féminine (1982-83), ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu dans les cabinets Lévesque et Johnson (1983-85), ministre déléguée à la Condition féminine (1985).

Éluée députée du PQ dans Taillon en 1989. Réélue en 1994, en 1998 et en 2003. Ministre déléguée à l'Administration et à la Fonction publique et

présidente du Conseil du trésor (1994-95) et ministre des Finances et ministre du Revenu dans le cabinet Parizeau (1995-96), ministre de l'Éducation dans le cabinet Bouchard (1996-98) et ministre de la Famille et de l'Enfance (1997-98), ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre de la Famille et de l'Enfance (1998-2001). Vice-première ministre (2001-2003), ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre des Finances et ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie dans le cabinet Landry (2001-2002), ministre de l'Industrie et du Commerce (2002) et ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche (2002-2003).

Devint chef du PQ le 26 juin 2007. Éluée députée du PQ dans Charlevoix à l'élection partielle du 24 septembre 2007. Réélue en 2008 et dans Charlevoix-Côte-de-Beaupré en 2012. Chef du deuxième groupe d'opposition (2007-2008), puis chef de l'opposition officielle (2008-2012). Première ministre du 19 septembre 2012 au 23 avril 2014.

Présidente d'honneur des cérémonies commémorant le 25^e anniversaire de Polytechnique en 2014.

Œuvre : *Québécoise!* (2008).

Décorations : Commandeur de l'Ordre de la Pléiade (2004), Grand Croix de l'Ordre de la Pléiade (2015).

DES IMPACTS CONCRETS

Afin d'agir sur cette situation, il faut démontrer ce que cette présence des femmes en politique et cette recherche inachevée de la parité peuvent amener comme transformation de notre vie collective.

Trop longtemps, les femmes ont été confinées à la sphère privée de notre collectivité. Élever les enfants et tenir le foyer – tâches néanmoins nobles où des compétences réelles d'institutrice, d'infirmière et même de gestionnaire devaient être

prises à profit – étaient à la fois la responsabilité et le destin quasiment exclusifs des femmes.

En entrant dans la vie publique, les femmes ne se sont pas « libérées » des obligations domestiques, loin de là¹. Elles ont toutefois apporté une réflexion sur des enjeux fondamentaux, vécus dans l'intimité de millions de foyers et donc d'une grande importance dans notre réalité commune. En devenant électrices, puis députées, elles ont imposé ces enjeux dans nos débats collectifs.

¹ Une réflexion tout aussi pertinente doit continuer d'être menée sur le partage équitable des tâches et la difficulté, pour les femmes d'aujourd'hui, de concilier les différentes facettes de leur vie familiale et professionnelle. La recherche du statut de « superwoman » a la vie dure et en pousse plusieurs à l'épuisement.

TÉMOIGNAGES DE MESDAMES PAULINE MAROIS ET EDITH CRESSON

PLUS QUE DES DOSSIERS « DE FEMMES »

L'exemple le plus frappant qui me vient en tête, c'est celui de nos politiques familiales en général et de nos services de garde en particulier. En tout respect et sans révéler de si gros secrets, je garde un souvenir très vif des réactions ennuyées de certains collègues masculins lorsque ces enjeux étaient discutés à l'Assemblée nationale ou au Conseil des ministres : c'était il y a trente ans.

Or, on reconnaît aujourd'hui que ces politiques sont fondamentales dans notre vie publique. Il faut réfléchir, d'une part, au suivi que nous donnons à notre petite enfance et, d'autre part, au soutien que nous offrons comme société aux parents qui prennent soin de notre devenir.

Dans le Conseil des ministres que j'ai présidé, les hommes étaient aussi préoccupés que les femmes par la question des services de garde, à plus fortes raisons les plus jeunes qui en sont utilisateurs, comme des dizaines de milliers de parents. Si tout cela est maintenant possible, c'est justement parce que les femmes ont pris leur place dans l'action politique et qu'elles y ont imposé les enjeux qui leur importaient. Ils cessent alors d'être des dossiers strictement féminins pour devenir ceux de tout le Québec.

De combien d'autres sujets pourrait-on dire la même chose? Qu'il s'agisse de lutte à la discrimination fondée sur le sexe ou aux violences faites aux femmes, de recherche de l'équité salariale, de soutien aux proches aidants ou, indirectement, du dossier plus récent de « Mourir dans la dignité », elles sont nombreuses, ces problématiques qui sont propres à la réalité des femmes et dont le règlement permet d'édifier une société plus équitable pour tous.

DE LA SOLIDARITÉ ENTRE FEMMES

Ce qui m'amène à réfléchir aux rapports qu'entretiennent ou que devraient entretenir les femmes entre elles dans cette recherche d'équité dans l'espace politique.

D'emblée, je dirai que je n'en peux plus d'entendre que les femmes se font la lutte entre elles pour obtenir le pouvoir et qu'elles plombent leur propre cause par manque de solidarité. Je rejette ce discours. D'abord, parce qu'on y perçoit ce paternalisme arrogant qui cherche à discréditer les porteurs d'une lutte en les tenant pour responsables de leur condition. Ensuite, parce que les rivalités personnelles et les rapports de force individuels sont inhérents à la vie politique et qu'il faut faire preuve d'un aveuglement particulier pour croire qu'ils ne sont le fait que des femmes.

Surtout, c'est que le succès des femmes en politique est justement tributaire de leur nombre et de leur solidarité entre elles. C'est parce que je n'étais pas seule au front qu'avec Lucien Bouchard nous avons créé les Centres de la petite enfance. C'est parce que nous étions de plus en plus nombreuses que nous avons fait évoluer les pratiques de l'Assemblée nationale, qui prenait souvent les allures d'un club privé.

Et c'est toujours pour cette raison qu'il faut viser la parité à terme. Parce que d'autres enjeux surgiront qui interpellent d'abord les femmes et qui devront être portés à l'attention de nos institutions. La place des femmes au sein de celles-ci sera un gage de leur succès.

On le voit actuellement, avec un recul de la présence des femmes au sein de la députation et le petit nombre d'entre elles qui occupent des fonctions d'avant-plan au Conseil des ministres. Dans un contexte de rigueur budgétaire, les politiques qui les concernent sont plus facilement remises en question et ont donc besoin d'être défendues.

PLACE À LA RELÈVE!

C'est pour toutes ces raisons que je ne peux faire autrement que de souhaiter que les femmes soient plus nombreuses à choisir l'action politique et à y réussir. Je suis toujours émue lorsque des jeunes m'interpellent et qu'elles me remercient d'avoir ouvert des portes pour elles. Je reçois ces commentaires avec humilité, parce que j'aurais voulu

TÉMOIGNAGES DE MESDAMES PAULINE MAROIS ET EDITH CRESSON

faire davantage et plus longtemps. J'espère surtout avoir contribué à abattre pour elles certains obstacles que j'ai rencontrés.

« C'est à votre tour », que j'aime donc leur répondre. À votre tour de transformer vos préoccupations d'électrices en action politique. À votre tour de traverser vos propres plafonds de verre. Au tour des jeunes hommes, également, de joindre cette lutte. Les combats pour la justice, l'équité et la liberté sont

rarement achevés. Chaque génération a le devoir d'éviter les reculs et, surtout, de continuer à avancer.

Après 75 ans d'exercice du vote par les femmes, cela nous rapprocherait certainement de la pleine égalité... avant un autre 75 ans!

■ Pauline Marois

Députée de La Peltrie (1981-1985),
Taillon (1989-2006), Charlevoix (2007-2012)
et Charlevoix-Côte-de-Beaupré (2012-2014)

Paris le 25 mars 2015. Entretien téléphonique avec Madame le Premier Ministre Edith Cresson à l'initiative de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec et avec le concours de la 2^{ème} Vice-Présidente Colette Richard-Chaigneau ancienne députée de la Charente-Maritime.

Nous remercions Madame Edith Cresson première et seule femme à avoir accédé aux fonctions de Premier Ministre en France d'avoir bien voulu répondre à notre demande et en nous accordant un entretien téléphonique.

Contrairement au Québec la France a choisi la voie législative pour augmenter la présence des femmes en politique. Pourquoi était-ce nécessaire selon vous?

La loi sur la parité a été très importante, au début j'y étais plutôt hostile car il me semblait humiliant d'avoir besoin d'une loi pour permettre l'accès des femmes à la politique. Mais il faut se rendre à l'évidence, cette loi était nécessaire.

La société en général n'est pas hostile à l'entrée des femmes en politique c'est plutôt de la classe politique que vient la résistance.

Dans aucun pays on ne trouve de classe politique aussi misogyne qu'en France. En Italie, en Espagne on n'insulte pas les femmes politiques.

Voyez ce qui s'est passé récemment à l'Assemblée nationale où un Député s'est mis à caqueter lorsqu'une collègue s'exprimait! Un autre s'est exclamé : « Mais qui c'est cette nana! » Il ne faut rien lâcher

et la Députée a eu raison d'exiger que ce genre de réflexion soit porté au compte-rendu. Il ne faut pas tolérer ce type d'insulte!

Donc avec les lois sur la parité les femmes sont plus nombreuses en politique et le renouvellement des conseils départementaux verra la parité arriver dans ces instances bien masculines jusqu'alors et si davantage de femmes sont élues on peut penser que davantage de femmes s'intéresseront à la vie politique.

Les femmes font-elles de la politique différemment des hommes? Peuvent-elles compter les unes sur les autres?

En général les femmes sont des alliées pour les femmes en politique. Cependant on note parfois une attitude étrange des femmes journalistes notamment chez celles qui ont choisi leur camp.

Le vote des femmes est différent de celui des hommes; elles ne votent plus comme leur mari leur indiquait autrefois!

Une femme est moins sensible à un brillant discours, aux ors des Palais, aux tapis rouges (rappelons-nous des deux Ministres l'un de droite et l'autre de gauche qui ne voulaient pas quitter leur Palais pour Bercy).

TÉMOIGNAGES DE MESDAMES PAULINE MAROIS ET EDITH CRESSON

Le décorum est moins important pour nous ce qui compte c'est l'efficacité, on veut des résultats.

Quelles sont les réticences des femmes face à la carrière politique? Que devons-nous faire pour les attirer en plus grand nombre?

Quand je demandais à une femme d'être sur ma liste, j'entendais : « je ne sais pas si je serais capable voyez plutôt mon mari ».

Un homme ne m'a jamais répondu de cette façon... Il est capable!

On intéressera les femmes comme les hommes à la politique si les discours tenus par nos politiques tiennent compte des problèmes des citoyens. Actuellement la distance entre les discours tenus et

la réalité est trop grande. La société semble prête à avoir une femme aux plus hautes fonctions politiques mais une catégorie d'hommes qui gouverne et régit veut maîtriser la situation!

Si j'ai été nommée à des postes importants c'est parce que François Mitterrand faisait confiance aux femmes et qu'il savait que les femmes s'engagent à fond! C'est aussi parce que j'avais su me battre dans une circonscription difficile, perdue, loin de Paris (les circonscriptions difficiles sont le plus souvent réservées aux femmes).

Mais restons optimistes, la place des femmes dans la vie politique ne peut que progresser, continuons à nous battre pour cela!

BIOGRAPHIE DE MADAME EDITH CRESSON



Edith Cresson

Née le 27 janvier 1934 à Boulogne-sur-Seine (Hauts de Seine).

Diplômes : Diplômée de l'École des hautes études commerciales jeunes filles, Docteur en démographie.

Carrière : Ingénieur économiste dans plusieurs cabinets d'études, Membre de la Convention des Institutions républicaines (1966-71), Chargée de l'organisation des jeunes et des étudiants au Secrétariat National du parti socialiste (1974), Maire de Thuré (1977), Membre du Parlement Européen (1979-81), élue Député de la Vienne (1981), Ministre de l'Agriculture (1981-83), Ministre du Commerce Extérieur et du Tourisme (1983-84), Ministre du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur (1984-86), Conseiller général (1982), Maire (1983-97), Adjointe au maire (1997-2008) de Châtelleraut, élue Députée de la Vienne (1986-88), Présidente du Club France exporte plus (1987-91), de l'Association démocratique des Français à l'étranger (ADFE) (1988-91),

Membre du secrétariat national du parti socialiste (1987), Ministre des Affaires européennes (1988-90), Président-directeur général de Schneider industries services international (1990-91), Premier Ministre (1991-92), Présidente de la société Services, industries, stratégies, international et environnement (Sisie) (1992-94) de l'Institut d'études européennes (1992), Commissaire européen, chargée de la science, de la recherche, du développement, de l'éducation et de la formation (1994-99), Présidente de la Fondation des écoles de la 2^{ème} chance (depuis 2001), Consultante auprès de l'Agence pour le développement de l'innovation et de la technologie (ADIT) (2008).

Œuvres : *Avec le soleil* (1976), *Innover ou subir* (1998), *Histoires françaises* (2006).

Décorations : Officier de la Légion d'honneur, Grand-croix de l'ordre national du Mérite.

Distinctions : Docteur honoris causa de l'Institut Weizmann (Israël) et de l'Open University (Grande-Bretagne), Croix de l'Ordre de la Pléiade (2015).

■ Edith Cresson

Ancien Premier Ministre

Présidente de la Fondation des Ecoles de la 2^{ème} Chance

75^E ANNIVERSAIRE DU DROIT DE VOTE DES FEMMES

NOS DÉPUTÉES TÉMOIGNENT



1940 une grande année pour les femmes du Québec

Ces femmes qui ont mené ce long combat vers le droit de vote des femmes m'auront permis aujourd'hui de pouvoir m'adresser à vous et de participer pleinement à la vie politique. Elles se sont battues pour que vous et moi, femmes du Québec, puissions prendre notre juste place. Ces femmes qui s'intéressaient à la vie politique ainsi qu'aux grandes questions sociales et économiques sont des exemples pour nous toutes. Grâce à leurs mobilisations, aujourd'hui, nous pouvons fièrement être libres de nos choix. C'est à nous maintenant de prendre ce flambeau, et de faire honneur à ces femmes, en participant activement à cette démocratie.

■ **Francine Charbonneau**
Députée de Mille-Îles



Je cherche un mot. Un mot qui exprimerait toute l'importance qu'a eu le droit de vote des femmes en ce mois d'avril 1940. Un mot qui servirait à révéler le travail acharné d'une poignée de femmes pour son obtention. Un mot qui pourrait démontrer tout autant le chemin accompli que le parcours qui se profile à nos pieds. Un mot qui exposerait cette évolution que l'on observe depuis ce résultat historique jusqu'à l'élection de la première femme à la tête de la province. Un mot que les jeunes filles de partout au Québec pourraient utiliser comme refrain, comme leitmotiv, à pousser plus haut, à viser plus loin, à repousser les barrières et même à détruire les conventions. Et c'est pourquoi je me dis qu'il faut suivre l'exemple de ces femmes fortes de toutes les époques et ne pas cesser d'avancer.

■ **Sylvie D'Amours**
Députée de Mirabel



Adoption du droit de vote des femmes

En tant que femme parlementaire, c'est avec enthousiasme que je commémore cet événement crucial d'avril 1940.

L'histoire de notre société est parsemée de femmes de talents qui ont foncé et su gravir les échelons sans

hésiter.

Les femmes sont au cœur du développement du Québec et leur apport dans notre histoire collective est incontestable.

J'ai la chance de côtoyer au quotidien des femmes engagées qui ont su faire leur place pour servir et contribuer au dynamisme de notre communauté.

Ensemble, encourageons l'implication et les initiatives au féminin.

■ **Lucie Charlebois,**
Députée de Soulanges



J'ai été élue pour la première fois le 4 septembre 2012. Lors de mon assermentation, j'étais terriblement émue, car j'avais tant travaillé pour me retrouver à l'Assemblée nationale! Je me sentais fière et remplie d'un grand sentiment de responsabilité à l'égard des gens qui m'avaient fait confiance. Ces sentiments sont encore présents en moi.

Chaque journée apporte de nouveaux défis : exprimer mes idées, les concrétiser parfois avec des propositions législatives, dialoguer avec les collègues des autres partis, me retrouver devant les médias... Et, bien sûr, être disponible aux personnes de ma circonscription, car elles comptent sur moi pour apporter un peu de douceur dans leurs vies parfois difficiles.

J'aime tous ces défis, ils me stimulent et m'incitent à donner le meilleur de moi-même. Et je sais que je peux miser sur la solidarité de plusieurs femmes. Les élues de l'Assemblée nationale, tous partis confondus, vivent souvent une belle complicité. Nous partageons des moments intenses de réflexion et d'action. J'ai un souhait : que nous

75^E ANNIVERSAIRE DU DROIT DE VOTE DES FEMMES NOS DÉPUTÉES TÉMOIGNENT

nous retrouvions bien plus nombreuses au salon bleu. Ainsi nous pourrions changer la politique et en faire, peut-être un lieu traversé davantage par l'écoute et le travail en commun.

■ **Françoise David**
Députée de Gouin



C'est avec une grande émotion que je célèbre avec vous le 75^e anniversaire du droit de vote des femmes. Je suis fière d'être la petite-fille d'Athanase David, qui, dès 1922, alors qu'il était membre du gouvernement libéral dirigé par Louis-Alexandre Taschereau, déclarait son appui inconditionnel à Marie Gérin-Lajoie, fondatrice du Comité provincial pour le suffrage féminin. Il écrivait : « Puisque nous avons, depuis trois cents ans, accepté comme inspiratrice de notre survivance l'action de la femme dans notre vie nationale, [...] n'est-il pas assez naturel qu'après avoir assuré en grande partie cette survie, la femme prenne de la vie nationale, ou politique, la part, mais toute la part qu'elle doit prendre? » C'est grâce à ces personnes engagées et déterminées, dont font aussi bien sûr partie Adélarde Godbout et Claire Kirkland-Casgrain, que j'ai non seulement le droit de voter, mais aussi l'immense privilège d'être la deuxième femme de ma famille à siéger ici, à l'Assemblée nationale, aux côtés de ma sœur, Françoise.

■ **Hélène David**
Députée d'Outremont



Si nous avons acquis le droit de vote il y a 75 ans cette année, il a quand même fallu attendre plus de 20 ans avant de voir une première femme faire son entrée à l'Assemblée législative, comme on l'appelait alors. Pour moi enfant, ce fut une révélation de l'apprendre car Claire Kirkland-Casgrain a été ma députée!

Que de chemin parcouru depuis, mais combien il en reste encore à parcourir pour que les femmes atteignent leur plein

potentiel et que l'égalité des droits soit une réalité de tous les jours – ici et partout dans le monde. Le droit de vote n'est qu'un début. Prenons en main notre destin pour le façonner et ainsi, laisser aux générations futures une société plus juste, plus ouverte, plus tolérante.

■ **Rita de Santis**
Députée de Bourassa-Sauvé



Au cours des dernières décennies, ce ne sont pas seulement les femmes qui sont entrées au Parlement, ce sont aussi leurs intérêts, leurs opinions, leurs idées. Aujourd'hui, les femmes représentent environ le tiers de l'Assemblée nationale. Elles sont donc encore sous-représentées au Parlement, puisqu'elles forment la moitié de la population québécoise.

Toutes celles qui nous ont précédées sont pour nous une source d'inspiration. Et nous sommes, nous les élues d'aujourd'hui, des modèles pour les jeunes qui nous suivent. Tous les pas en faveur de l'égalité, qu'ils soient petits ou grands, ont permis d'améliorer la situation des Québécoises. Aujourd'hui, la marche se poursuit grâce à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui partagent les mêmes valeurs d'égalité et de respect entre les sexes. Si mes actions, mes idées et mon passage au Parlement auront inspiré ne serait-ce qu'une seule femme à se porter candidate à une élection, j'aurai rempli la mission que je m'étais initialement donnée.

■ **Maryse Gaudreault**
Députée de Hull



Aujourd'hui, je pense à ces femmes qui ont eu le courage de voir l'avenir des femmes autrement de ce qu'elles avaient vécu jusque-là. Je désire leur rendre hommage pour leur détermination à influencer la vie des femmes d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Ce droit de vote est un acquis inestimable mais, encore trop souvent mésestimé.

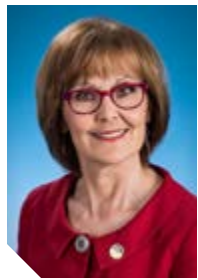
75^E ANNIVERSAIRE DU DROIT DE VOTE DES FEMMES

NOS DÉPUTÉES TÉMOIGNENT

Il reste encore d'autres défis à relever au Québec. Les femmes demeurent sous-représentées au Parlement et doivent être plus nombreuses comme députées et ministres. Leur façon de faire de la politique, de la vivre, doit influencer la gouvernance de notre Assemblée nationale. Ensemble hommes et femmes doivent redonner à la politique sa première raison d'être, celle du respect des besoins de la population. Il faut prendre action pour favoriser l'égalité des chances et la justice sociale qui sont les garanties les plus sûres de la paix sociale.

Je remercie ces femmes qui ont osé et, osons à notre tour, nous inspirer d'elles et faire de la politique autrement.

■ **Diane Lamarre**
Députée de Taillon



Le 18 avril 1940 marque un moment charnière dans l'histoire de l'émancipation des femmes au Québec.

Cette journée historique a permis aux femmes de devenir des citoyennes à part entière. Dès lors, il fut possible pour ces dernières de participer au processus démocratique, leur permettant ainsi de contribuer à l'évo-

lution de notre collectivité.

Certes, cette révolution ne s'est pas faite sans heurt, mais nous pouvons affirmer que ce jour, il y a 75 ans, fut le véritable point de départ de notre ascension vers l'égalité.

Aujourd'hui, comme élue à l'Assemblée nationale, je suis fière d'être partie prenante aux décisions qui visent au bien-être des citoyennes et citoyens du Québec.

■ **Lise Lavallée**
Députée de Repentigny



On dit bien « *La moitié du monde est une femme* », mais on sait tous que dans l'arène politique et du pouvoir, il en est autrement. L'égalité se gagne par des luttes et par la ténacité des femmes et des hommes qui croient en cette valeur de la société. Nombreuses sont les politiques sociales et économiques qui ont eu des avancées parce que des

femmes et des mouvements syndicaux et communautaires ont décrié les inégalités et ont fait entendre leur voix. Le droit de vote aux femmes, bien qu'essentiel, ne permet que l'exercice citoyen, il en est autrement quant aux décisions prises par un gouvernement qui affectera toute une population dont... *la moitié du monde est une femme!* Je considère ma contribution politique essentielle dans cette démarche de liberté des femmes, comme pour celle du pays, car les deux convergent vers l'indépendance.

■ **Nicole Léger**
Députée de Pointe-aux-Trembles



À chaque élection, à chaque formation de Conseil des ministres, j'ai vu des femmes accéder de plus en plus au cercle du pouvoir. Ministres des Finances, présidentes du Conseil du trésor, de notre parti ou adversaires, nous avons salué leur ascension. J'ai côtoyé la première présidente de l'Assemblée nationale puis la première première ministre. Toutes ont fait évoluer l'image des femmes par la force symbolique de leur présence. Mais elles ont aussi contribué à faire du Québec une société plus juste, plus humaine, plus égalitaire. Il me reste un rêve : assister à la levée du dernier plafond de verre, faire élire 40 % de femmes. J'ai bon espoir d'être parmi elles ce jour-là pour célébrer cette ultime victoire.

■ **Agnès Maltais**
Députée de Taschereau



Je remercie du fond du cœur les femmes qui se sont levées debout pour exiger du gouvernement d'être reconnues comme citoyennes à part entière. Lorsque les lois d'un pays ignorent ou bafouent les droits humains les plus élémentaires d'une partie de sa population, il est légitime que ces personnes s'engagent dans de chaudes luttes et crient haut et fort pour faire changer les choses. Inspirée par la détermination des suffragettes et de toutes les femmes qui se battent pour la reconnaissance de leurs droits, j'ai gardé la

75^E ANNIVERSAIRE DU DROIT DE VOTE DES FEMMES NOS DÉPUTÉES TÉMOIGNENT

tête haute et me suis relevée à quatre reprises avant d'être enfin élue dans la circonscription de Sainte-Marie–Saint-Jacques. C'est avec cette même détermination que je me présente chaque jour au travail : tout faire en mon pouvoir pour que la justice leur soit rendue. Que cet anniversaire nous rappelle l'importance de la démocratie.

■ **Manon Massé**

Députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques



Il y a certains droits fondamentaux qui nous paraissent comme acquis, mais derrière ces droits se cachent de vigoureuses luttes pour y parvenir. Le droit de vote des femmes en fait partie. Il y a 75 ans cette année, les femmes se voyaient octroyer le droit de vote au Québec.

En tant que femmes parlementaires, nous sommes redevables aux centaines de femmes qui œuvraient déjà dans l'ombre, notamment en matière d'éducation et de développement social au Québec.

Avec courage et détermination, elles ont fait de cette lutte un combat pour faire rayonner la démocratie, dont nous sommes aujourd'hui des héritières.

Inspirons-nous des Thérèse Casgrain et des Marie-Claire Kirkland-Casgrain de cette époque pour poursuivre le progrès pour les Québécoises d'aujourd'hui et de demain.

■ **Nicole Ménard**

Députée de Laporte



Aujourd'hui, je me souviens... je me souviens de ces femmes qui ont été là avant moi; qui ont tracé le chemin; qui ont ouvert un monde de possibilités aux Québécoises.

Ces femmes qui, avec courage et détermination, ont livré des combats et gagné des batailles au nom de la liberté et de l'égalité. Ces femmes qui ont refusé l'équilibre établi et l'ordre social qui reposait sur leur exclusion; qui ont refusé qu'il y ait au Québec des

citoyens, mais non pas de citoyennes. Ces femmes qui ont fait de nous des citoyennes à part entière.

Merci à Thérèse Casgrain, ancienne présidente du mouvement pour le droit de vote des femmes. Merci aux suffragettes. Merci aux femmes qui ont fait entendre leur voix, afin que toutes les femmes du Québec puissent faire entendre la leur, puisque le droit de voter, c'est le droit de façonner son destin.

■ **Marie Montpetit**

Députée de Crémazie



Il ne suffisait que d'enlever les obstacles mis devant elles pour que les femmes, pas à pas, démontrent brillamment qu'elles étaient capables d'autant que les hommes. Les frontières entre les femmes et les hommes n'ont cessé de s'estomper au fil des ans. Jamais les représentants des deux sexes ne se sont autant ressemblé que dans les

sociétés égalitaires d'aujourd'hui.

Les efforts acharnés de celles et ceux qui ont fait tomber ces barrières chez nous me permettent aujourd'hui, à moi et à des millions de Québécoises, d'avoir une vaste liberté de choix. J'ai choisi d'être mère, comme j'ai choisi de m'investir en politique. Et je suis infiniment fière de vivre dans une société où je peux aller au bout de ces deux rêves à la fois.

■ **Marie-Claude Nichols**

Députée de Vaudreuil



Depuis 75 ans les femmes québécoises ont obtenu le droit de vote, depuis 54 ans elles sont présentes à l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, certaines femmes ont réussi à fracasser le plafond de verre en devenant première ministre ou présidente de l'Assemblée nationale. Cependant, elles sont trop peu nombreuses.

Nous avons notre place dans la vie politique. Nous devons prendre cette place afin que notre voix soit entendue et

75^E ANNIVERSAIRE DU DROIT DE VOTE DES FEMMES

NOS DÉPUTÉES TÉMOIGNENT

que la dimension féminine soit présente dans l'ensemble des décisions de l'État. Les femmes ont fait avancer les droits des femmes et par conséquent les droits de tous les Québécois. De la reconnaissance du statut de personne juridique à l'équité salariale, les femmes changent notre monde, voilà pourquoi nous devons y être!

■ Carole Poirier

Députée d'Hochelaga-Maisonneuve



Du début du siècle jusqu'en 1940, des femmes remarquables ont parcouru un long chemin parsemé d'embûches et d'adversaires redoutables et ont permis l'affranchissement politique des femmes québécoises.

Parce que ces femmes se sont tenues debout; parce qu'elles ont travaillé, débattu, expliqué, convaincu durant des décennies; parce qu'elles ont mené à bon port une cause juste, établi un nécessaire équilibre, mis fin à la discrimination électorale faite aux femmes, j'ai le privilège aujourd'hui de vous adresser ce mot.

En ce 75^e anniversaire du droit de vote des femmes, nous avons bien sûr un devoir de mémoire, mais surtout d'immense reconnaissance.

■ Lorraine Richard

Députée de Duplessis



Il me fait plaisir de souligner le 75^e anniversaire du droit de vote des femmes au Québec. Au nom de la justice sociale et de la démocratie, des femmes se sont battues pour l'obtention du droit de vote au Québec. Ces pionnières, pensons à Marie Gérin-Lajoie, Idola Saint-Jean et Thérèse Casgrain, ont fait une grande différence

dans notre société québécoise. Le 18 avril 1940 marqua donc l'histoire. Nous portons la mémoire de leur chemin parcouru et la réussite de l'obtention de leurs droits légitimes, nous rappelant ainsi, les luttes épiques qui ont été menées contre

la discrimination féminine. J'en profite pour saluer le courage et la détermination de toutes ces femmes d'ici et de toutes celles qui ont su nous inspirer à nous démarquer dans notre société.

■ Filomena Rotiroti

Députée de Jeanne-Mance-Viger



Toutes les femmes parlementaires qui ont obtenu le grand privilège de siéger à l'Assemblée nationale du Québec le doivent à leurs grands-mères et leurs mères qui se sont battues pour obtenir le droit de vote et puis celui de se présenter comme candidate!

Nous avons donc le devoir de nous souvenir des efforts qui ont été réalisés par nos aînées pour nous permettre d'accéder aux plus hautes fonctions, car pour nous qui avons été élues dans les années 2000, le chemin avait déjà été tracé par ces femmes exceptionnelles.

En contrepartie, nous avons l'obligation morale d'inciter et d'encourager le plus grand nombre de femmes à faire le saut dans l'arène politique. En tant que députée de Montarville, rien ne me fait plus plaisir que de recevoir des lettres de toutes jeunes étudiantes du primaire voulant me faire lire leurs devoirs concernant la politique. Les idées nouvelles que ces jeunes filles véhiculent dans toute leur sensibilité me touchent et surtout me portent à croire qu'il y a de l'avenir... de l'avenir en politique pour les jeunes d'aujourd'hui pleines d'espoir et d'ingéniosité qui seront, je l'espère, les politiciennes de demain. Notre monde ne s'en portera que mieux!

■ Nathalie Roy

Députée de Montarville



Le droit de vote des femmes fête ses 75 printemps cette année

Cet héritage, qui semble aller de soi pour un trop grand nombre de jeunes femmes actuelles, a durement été gagné par des pionnières dont l'acharnement n'avait d'autre égal que la volonté de prendre une part active

75^E ANNIVERSAIRE DU DROIT DE VOTE DES FEMMES NOS DÉPUTÉES TÉMOIGNENT

aux débats politiques susceptibles d'influencer leur qualité de vie, certes, mais aussi celle de tous les membres de leur communauté.

À chaque fois que j'entre à l'Assemblée nationale, j'ai une pensée spéciale pour ces femmes engagées et fortes qui nous ont ouvert la voie, à mes collègues parlementaires et à moi.

Grâce à elles, que l'on surnomme affectueusement « les suffragettes » et dont on peut admirer la superbe représentation en contemplant le monument qui a été érigé en leur honneur en décembre 2012 à l'Assemblée nationale, nous portons la voix des femmes dans l'enceinte de notre démocratie collective. C'est une fierté que nous portons en nous par-delà le cynisme collectif, de même qu'une très grande responsabilité.

Je rends hommage à toutes les femmes d'hier à aujourd'hui qui croient à la pertinence du débat politique et qui veulent s'y investir activement.

L'héritage de mesdames Idola Saint-Jean, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, Thérèse Casgrain et Marie-Claire Kirkland est précieux.

En tant que femmes, il nous importe, comme en toutes choses d'ailleurs, d'être vigilantes et de ne rien prendre pour acquis. Le socle de la justice et de l'égalité entre les hommes et les femmes nécessite d'être sans cesse solidifié pour que le vœu que nous faisons de vivre dans une société égalitaire devienne, un jour, une réalité manifeste.

■ **Sylvie Roy**
Députée d'Arthabaska



femmes en politique. J'aimerais bien un jour voir, au salon bleu, une augmentation importante du nombre de femmes dans cette enceinte.

En ce mois d'avril, nous soulignons un événement significatif pour les femmes au Québec. Le 18 avril 1940, durant la Deuxième Guerre mondiale, les Québécoises obtenaient le droit de vote. Quand on y pense, 75 ans ce n'est pas si long que ça! Ce précieux droit fondamental nous fait remarquer qu'il faut continuer à sensibiliser les gens à l'importance de l'apport des

Malgré cette date importante, il reste beaucoup de chemin à parcourir et des défis à relever : combattre la pauvreté et l'analphabétisme qui touchent plus de femmes que d'hommes dans le monde, l'égalité salariale et l'augmentation du nombre de femmes dans des postes décisionnels. Il reste donc encore un bon bout de chemin à parcourir pour marquer ce prochain jalon dans notre démocratie.

Pour le 75^e anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes, le Centre de femmes du Haut-Richelieu (de mon comté d'Iberville) interpelle les femmes de son territoire à participer à l'écriture du prochain chapitre de l'histoire du Québec en suivant les traces des suffragettes, dont les toutes premières revendications remontent à plus de 130 ans. Cela, afin que des mesures concrètes soient mises en pratique par nos institutions et nos partis politiques pour atteindre la parité dans toutes les organisations et les paliers de gouvernement au Québec.

■ **Claire Samson**
Députée d'Iberville



Alors que j'animais un défilé de mode à l'école secondaire, en 1988, je me souviens d'avoir cité le nom de M^{me} Thérèse Casgrain, puis d'avoir compris que nous, les femmes, devons toujours fournir davantage d'efforts pour atteindre un même objectif, toucher un même but, bénéficier d'un même droit.

Plus de 25 ans plus tard, c'est avec respect et reconnaissance que je me souviens de cette femme et des autres qui ont consacré de nombreuses années de leur vie afin que nous puissions participer à la démocratie du Québec.

Je suis fière d'être une femme, une femme parlementaire qui reconnaît le chemin tracé et qui l'emprunte, pour que celles qui me suivront aient le pas encore plus léger.

■ **Caroline Simard**
Députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré

75^E ANNIVERSAIRE DU DROIT DE VOTE DES FEMMES

NOS DÉPUTÉES TÉMOIGNENT



Étant née en 1974, il est très difficile pour moi de m'imaginer que les femmes n'ont pas toujours eu le droit de vote. Si aujourd'hui, 75 ans plus tard, il est normal qu'une femme exerce son droit de vote, il n'en a pas toujours été ainsi et c'est important d'en prendre conscience. Le 25 avril 1940, le Québec tout entier remportait une grande

victoire avec la sanction de la Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité. L'obtention du droit de vote des femmes fut le résultat d'une longue lutte qui aura duré près de 50 ans. L'aboutissement de ce combat aura permis aux femmes de non seulement exercer leur droit de vote, mais également de se tailler une place en politique. Aujourd'hui, 34 femmes siègent à l'Assemblée nationale. Nous pouvons être fiers de l'avancée qui a été réalisée en matière de droits des femmes, et je profite de l'occasion pour saluer le courage des femmes qui, au nom de la justice sociale et de l'égalité entre les sexes, se sont battues afin que nous puissions exercer ce droit fondamental.

■ **Christine St-Pierre**

Députée de l'Acadie

Saluons ces femmes qui ont pavé la voie, saluons aussi le premier ministre Adélard Godbout qui a compris la nécessité de changer les choses.

■ **Christine St-Pierre**

Députée de l'Acadie



Il y a 75 ans, l'obtention du droit de vote des femmes et de celui de se porter candidate aux élections marquèrent un pas de plus vers l'affranchissement des femmes.

D'ailleurs, l'élection de Marie-Claire Casgrain à titre de première femme députée et ensuite ministre, l'amena à incarner un visage plus moderne de la

femme québécoise.

Malgré plusieurs avancées significatives en faveur des femmes dans les instances politiques et décisionnelles, il reste encore du chemin à parcourir.

Nous devons valoriser davantage l'action politique chez les femmes pour briser ce plafond de verre, en les incitant à se présenter, afin qu'elles puissent contribuer à l'évolution et à la prospérité du Québec.

Il demeure essentiel de préserver nos acquis, tout en poursuivant notre lutte vers une meilleure représentation paritaire, dans le but de vivre dans une société plus juste et égalitaire.

En tant que femme politique, je souhaite que mon parcours puisse en inspirer d'autres à s'engager au service du Québec et ce, peu importe leurs allégeances.

■ **Lise Thériault**

Députée d'Anjou-Louis-Riel



Vote des femmes De spectatrices à actrices

J'ai choisi d'écrire ce texte assise à mon pupitre du salon bleu de l'Assemblée nationale. Un lieu chargé d'histoire qui faisait fi du droit des femmes à exprimer leur voix dans une société libre et démocratique. Le droit de vote ouvrait la porte au droit d'être candidate et ainsi

de se faire élire. Difficile de s'imaginer que des lois étaient votées en nous laissant, nous les femmes, dans les tribunes comme spectatrices. Je regarde ce lieu magnifique, ces sièges qui nous étaient interdits. Quelle frustration cela devait susciter. Je saisis ainsi toute l'importance de cet anniversaire que nous célébrons. Je vois ces femmes courageuses qui se sont battues pour nous toutes. Ce droit de vote n'était que le début de cette longue marche vers l'égalité au sein de nos institutions démocratiques.



Le 18 avril 1940, les Québécoises obtenaient le droit de vote aux élections provinciales, après les luttes des suffragettes et l'engagement inlassable de pionnières ayant déposé 13 projets de loi en ce sens entre 1922 et 1939!

75^E ANNIVERSAIRE DU DROIT DE VOTE DES FEMMES NOS DÉPUTÉES TÉMOIGNENT

Depuis l'arrivée en 1961 de M^{me} Marie-Claire Kirkland, première femme à siéger à l'Assemblée nationale, les femmes parlementaires ont travaillé à faire du Québec une société favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. En notre nom à toutes et à tous, je les en remercie.

Je souhaite également rendre hommage à toutes ces femmes ministres à l'origine de nombre de nos lois progressistes en matière d'égalité, dont celles portant sur la capacité juridique de la femme mariée (1964), sur l'égalité économique des époux (1989), sur le paiement des pensions alimentaires (1995), sur l'équité salariale (1996), sur les conjoints de fait (1999) et sur le régime québécois d'assurance parentale (2001).

Je souhaite que les Québécoises soient encore plus nombreuses à nous représenter dans l'avenir, puisqu'elles n'ont jamais occupé plus de 33 % des sièges à l'Assemblée nationale. En effet, collectivement, nous gagnons à les voir prendre la place qui correspond à leur réelle contribution au sein de notre société.

■ **Stéphanie Vallée**
Députée de Gatineau



Si le Québec est aujourd'hui un modèle à l'échelle mondiale en matière de droits des femmes, c'est grâce au courage et à la détermination des nombreuses générations de femmes qui ont livré des combats et qui ont gagné d'importantes batailles au nom de la liberté et de l'égalité.

C'est en tant que femme, en tant que mère de deux adorables adolescentes, en tant que fille de parlementaire et en tant que députée à mon tour, que je me dois de souligner ce 75^e anniversaire du droit de vote des femmes avec honneur et fierté.

Parlementaire de terrain, d'idées et de conviction, je réitère qu'il est utopique de penser que le combat des femmes qui nous ont précédées est terminé. C'est mon devoir de continuer à avancer sur le chemin qui a été tracé par les grandes dames du Québec, dont madame Monique Gagnon-Tremblay, députée de 1985 à 2012, avec qui j'ai travaillé quelques années.

Tous les jours, j'écoute et j'accompagne les citoyens, les organismes, les municipalités et les entreprises de la circonscription de Richmond en me rappelant le privilège que j'ai de pouvoir faire avancer les choses ainsi que de contribuer à bâtir le modèle de société que nous souhaitons. Je suis fière d'être une descendante des Mae O'Connor, des Marie-Claire Kirkland-Casgrain, mais également de travailler à devenir un modèle de conciliation, d'abnégation, et surtout de force et d'avancement pour nos sœurs, nos filles, nos citoyennes.

■ **Karine Vallières**
Députée de Richmond



Avant de me lancer en politique, j'ai été journaliste. Je m'intéressais à la place des femmes en politique et à leur représentation timide dans les différentes instances politiques. Quelqu'un de mon entourage m'a alors interpellée en me lançant : Pourquoi tu ne te présenterais pas toi, Dominique? Son commentaire m'a fait réfléchir et j'ai finalement fait le saut en politique provinciale en 2003.

C'est grâce au travail acharné mené par des femmes inspirantes telles que Thérèse Casgrain, qui a milité pendant des années pour l'obtention du droit de vote aux femmes, droit obtenu en avril 1940, que d'autres et moi sommes aujourd'hui en politique active.

■ **Dominique Vien**
Députée de Bellechasse

LA BALLE EST DANS LE CAMP DES PARTIS POLITIQUES



Rosalie Readman

Les anniversaires soulignant les moments d'acquisition des droits politiques pour les femmes québécoises ne constituent pas uniquement des occasions de célébration, mais aussi des moments de bilans. Lors de ces bilans, la trajectoire des avancées des femmes dans la sphère politique est généralement racontée, événement par événement : droit de vote et de candidature aux élections provinciales, première femme élue à l'Assemblée nationale du Québec, premier Conseil des ministres paritaire, première femme Première ministre, etc. Plus souvent qu'autrement, chacun de ces pas est relaté comme un acquis nous faisant avancer dans un trajet vers l'égalité hommes-femmes en politique, trajet qui sera bientôt terminé ou qui, pour certains, l'est déjà. La réalité qui se rattache à la place des femmes à l'Assemblée nationale du Québec en est toutefois une plus complexe et nuancée.

Femmes et politique : facteurs d'influence, mesures incitatives et exposé de la situation québécoise, la recherche du Directeur général des élections du Québec (DGE) lancée à l'automne 2014, a documenté cette réalité en se concentrant sur la représentation des femmes au sein des élus du Parlement québécois. Un premier constat important sur cette place des femmes en termes de nombre est le suivant : la représentation des femmes à l'Assemblée nationale du Québec n'évolue plus vers un pourcentage se rapprochant de l'égalité et ce, depuis plusieurs législatures. Il y a 10 ans, les femmes constituaient 30 % des élus à l'Assemblée nationale alors qu'elles n'en sont aujourd'hui que 27 %. S'il n'est plus possible de constater d'avancées depuis plusieurs années, il serait aussi erroné de ne parler que de reculs notamment en raison de l'élection de 2012 ayant apporté un record d'élues féminines avec un taux de représentation de 32 %. L'alternance entre augmentation et diminution se perpétue en fait depuis la législature de 2003 laissant la place des femmes en politique

québécoise en stagnation constante autour du pourcentage de 30 %, comparativement à la situation d'évolution connue entre 1976 et 2003.

Afin d'analyser plus en profondeur cette situation, la recherche du DGE s'est construite en plusieurs volets. Celle-ci a d'abord tracé l'historique de la place des femmes en politique québécoise et fait la recension des facteurs ayant un impact sur leur présence en examinant la position du Québec vis-à-vis chacun de ceux-ci. Cette recherche a également exploré les mesures incitatives de toutes sortes pour aider la présence des femmes en politique dans les provinces canadiennes, au plan fédéral et dans 34 autres États à travers le monde.

DES PISTES DE RÉFLEXION

De mon avis personnel, deux pistes de réflexion cruciales doivent être dégagées du document du DGE. Tout d'abord, il ne servira à rien de souhaiter une représentation de femmes plus équilibrée au Conseil des ministres, ou sur les banquettes de l'Assemblée plus généralement, si cela ne va pas de pair avec l'augmentation du nombre de candidates (dans des circonscriptions où elles ne sont pas désavantagées vis-à-vis leurs collègues masculins). L'avenir des femmes en politique québécoise passe directement par ce point précis et par la volonté des acteurs politiques de s'y engager par des moyens appropriés. Les données indiquent déjà que les citoyens ne discriminent généralement pas entre hommes et femmes au moment de voter dans l'isoloir pour le candidat ou la candidate qui représentera leur circonscription. La balle est dans le camp des partis politiques, et du recrutement qu'ils effectuent, si ceux-ci veulent diminuer cette sous-représentation féminine persistante qui ne va pas en s'améliorant.

La deuxième piste de réflexion importante à faire ressortir de cette étude est que cette marche vers une représentation plus égalitaire doit se faire dans un contexte où les efforts pour avoir plus de

REPRÉSENTATION DES FEMMES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

femmes en politique ne doivent pas être synonymes d'une priorisation du genre sur la compétence. Il ne s'agit pas non plus par cette démarche de vouloir une femme en poste uniquement pour son genre. Le processus devra plutôt en être un pour effacer l'iniquité historique qui amène encore aujourd'hui un genre à être constamment sous-représenté au Parlement du Québec, et ce, malgré certaines avancées. Par cette perspective, l'objectif en soi n'est pas un 50 % strict d'hommes et de femmes à chaque législature, mais plutôt d'atteindre une zone de parité (où les deux genres se trouvent représentés entre 40 % et 60 %). Cette zone deviendrait alors un juste milieu où la proportion de femmes et d'hommes peut fluctuer selon les résultats électoraux souvent imprévisibles qu'amène le monde politique plutôt que la perpétuation d'une réalité où, scrutin après scrutin, le même genre est constamment sous-représenté, et ce, dans une large proportion. Cela est d'autant plus nécessaire dans le contexte où ce genre sous-représenté est justement celui qui s'est vu interdire, pendant une longue partie de notre histoire démocratique, le droit de participer à la vie politique.

En résumé, vouloir plus de femmes en politique, et des moyens pour y parvenir, ne devra pas être considéré ou présenté comme une discrimination positive, mais comme un processus pour mettre fin à la discrimination négative. Le constat de cette réalité de sous-représentation féminine ne sous-entend d'ailleurs pas une intention de quiconque de vouloir moins de femmes en politique, mais plutôt la perpétuation partielle d'un système où, pour une série de raisons examinées dans l'étude du DGE, les femmes se sentent moins disposées à occuper le poste d'élu ou ont moins accès à cette fonction.

D'ailleurs, en ce 75^e anniversaire du droit de vote féminin, les chiffres sur la présence des femmes dans des rôles politiques autres que celui d'éluées viennent contredire le préjugé qui pourrait persister quant au fait que si moins de femmes sont députées, c'est qu'elles sont plus loin de la politique de manière générale. En tant qu'électrices, les femmes de 18 à 65 ans exercent en plus grand nombre leur droit de vote que les hommes, et ce, particulièrement chez les jeunes où cet écart a atteint plus de 6 % aux deux dernières élections. En ce qui a trait au personnel politique de l'Assemblée nationale du Québec, les femmes sont également plus présentes que leurs collègues masculins selon les dernières données. La sous-représentation féminine reste donc un phénomène qui est précisément rattaché aux postes d'élus, ce qui rend la problématique encore plus frappante.

Au final, ce 75^e anniversaire du droit de vote et de candidature aux élections pour les femmes québécoises ne doit pas uniquement être l'occasion de se retourner pour regarder le chemin parcouru. Il doit aussi s'agir d'un moment pour constater celui qui reste à parcourir pour qu'ensemble, hommes et femmes, nous puissions continuer à travailler à diminuer la sous-représentation des femmes en politique québécoise.

■ Rosalie Readman

Auteure de l'étude *Femmes et politique : facteurs d'influence, mesures incitatives et exposé de la situation québécoise*, publiée dans la collection « Études électorales ».

Elle peut être consultée sur le site Web du Directeur général des élections à l'adresse <http://www.electionsquebec.qc.ca/>.

UN DÉFI DÉMOGRAPHIQUE, UN DÉFI ÉCONOMIQUE, UN DÉFI D'AVENIR



Monique Jérôme-Forget

Le défi que pose la sous-représentation des femmes sur les conseils d'administration et à la haute direction des entreprises du Québec nous interpelle tous. J'y ai consacré un livre, *Les femmes au secours de l'économie*, pour nous forcer à regarder la situation telle qu'elle existe actuellement. D'ailleurs, depuis la parution de mon livre, le Fonds monétaire international (FMI), avec à sa tête Christine Lagarde, a publié un ouvrage sur le même sujet, écrit par huit économistes, hommes et femmes, dont les conclusions sont les mêmes que celles évoquées dans mon livre. Aussi, j'en suis persuadée, la participation accrue des femmes dans l'économie québécoise apportera une croissance accrue de l'économie dans son ensemble.

Nos filles sont des premières de classe. Nos facultés de médecine, de sciences et nos universités, en général, sont fréquentées majoritairement par des filles. Depuis 20 ans, le marché de l'emploi accueille de plus en plus de filles instruites et compétentes. Vrai, et pourtant...

Aussi, selon le Bureau américain de la statistique, il y a plus de femmes que d'hommes qui sont détentrices de diplômes universitaires depuis 1982. Selon les données des 500 entreprises de la revue FORTUNE, 6 % des femmes occupent des postes de cadre (vice-présidence) et moins de 2 % sont chef d'entreprise. Au Québec, plus de 50 % des entreprises ont une femme ou moins qui siège à leur conseil d'administration! Une entreprise sur 10 a plus de trois femmes sur son conseil d'administration. La gestion de nos entreprises relève donc essentiellement du domaine des hommes encore aujourd'hui. Les Nations Unies, la Banque mondiale, Goldman Sachs, Ernst & Young, McKinsey et Catalyst constatent tous, au chapitre des conseils d'administration et de la très haute direction des entreprises, un problème important de représentation des femmes et de la diversité.

Au Québec comme ailleurs, cela représente un défi économique, financier et de compétitivité.

Plus de femmes font une différence! Une étude du Conference Board du Canada révèle que les entreprises qui ont trois femmes ou plus sur leur conseil d'administration ont de meilleures pratiques éthiques. Selon un organisme des Nations Unies, la moindre participation des femmes au marché du travail coûte 42 milliards \$ par année dans la région Asie-Pacifique. Goldman Sachs indique également que le PIB des États-Unis augmenterait de 5 %, celui de la zone européenne de 13 % et celui du Japon de 9 % si les femmes avaient un taux de participation similaire à celui des hommes. Imaginez ce qu'on pourrait faire si on incluait davantage de femmes dans notre économie et à la direction de nos entreprises!

Où est donc le problème? Parce que les femmes ont et font les enfants, et parce qu'elles prennent un temps d'arrêt pour s'occuper d'eux, le milieu du travail leur permet de prendre des temps d'arrêt. Par ailleurs, ce même environnement professionnel leur permet difficilement de réintégrer des fonctions de haute direction et à leur accorder des promotions. Trouvez l'erreur! Au Québec, ce problème revêt une dimension particulière. Ne parle-t-on pas au Québec de pénurie de main-d'oeuvre qualifiée? Ne parle-t-on pas de manque de productivité? Ne parle-t-on pas que les gens vont devoir travailler jusqu'à l'âge de 70 ans parce que le départ à la retraite massif et rapide des « baby-boomers » causera un tort irréversible à l'économie, s'accompagnant d'un manque de revenu pour l'État et par conséquent, de la vulnérabilité de notre filet social, lequel offre une gamme importante de services publics subventionnés?

De plus, les entreprises qui ont plus de femmes cadres offrent généralement de meilleurs résultats financiers, notamment parce que les femmes résistent davantage aux profits à court terme, analysent davantage les risques et de plus, leur présence semble s'accompagner d'une plus grande assiduité aux rencontres du conseil d'administration.

L'AVENIR DU QUÉBEC PASSE PAR LE LEADERSHIP AU FÉMININ

La participation accrue des femmes ne peut-elle représenter une partie de la solution à ce déficit de capital humain? Beaucoup réintègrent le marché du travail après quelques années d'absence. Plusieurs veulent retourner là où elles ont quitté. D'autres soumettent leur curriculum vitae, en vain. C'est là une perte énorme. Or, comme l'avenir du Québec repose sur le savoir, le talent et l'innovation, je pense que les McKinsey de ce monde ont raison de soulever le problème et d'en parler. Il ne nous reste qu'à les écouter attentivement avec un peu d'ouverture pour voir tout le potentiel que représente un environnement professionnel plus favorable aux femmes.

Plusieurs pays ont déjà légiféré pour forcer les entreprises à augmenter la représentation des femmes sur les conseils d'administration. À cet égard, la Norvège a pris une longueur d'avance ayant imposé des quotas par une législation dès 2003. Dix ans plus tard, une nouvelle génération de « jupes dorées » a pris sa place dans le monde des affaires. À ceux qui craignaient que l'on soit incapable de combler de tels postes aussi rapidement sont aujourd'hui confondus puisque 40 % des postes aux conseils d'administration sont occupés par des femmes.

D'autres pays ont aussi imposé des quotas par législation. C'est le cas de la France qui aujourd'hui compte 30 % de femmes à des postes sur les conseils d'administration, alors qu'elle n'en avait que 9 % il y a cinq ans à peine. Voilà des exemples qui peuvent nous inspirer.

Le gouvernement du Québec a pris la décision d'imposer l'obligation de divulguer et justifier le nombre de femmes présentes sur les conseils d'administration d'entreprises québécoises, tout comme la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario qui a pris le leadership pour imposer une telle réglementation. Nous devons nous réjouir de cette démarche même si à mes yeux, elle sera insuffisante pour atteindre un objectif de 40 % dans un avenir raisonnable. Pour moi, les quotas demeurent l'approche la plus susceptible de donner les résultats escomptés. Voilà pourquoi je continue à presser les gouvernements à agir de façon plus énergique.

Hélas, même en Norvège, une telle politique ne s'est pas accompagnée par une augmentation du nombre de femmes à des postes cadres. Le nombre de PDG demeure encore bien chétif, à tout au plus 2 %.

Il faut donc parler haut et fort pour que la représentation des femmes à des postes de cadre augmente. Ce n'est pas tout que de demander aux chasseurs de têtes d'inclure systématiquement des noms de femmes à leur liste courte de candidats. Encore faudra-t-il les choisir pour occuper de tels postes. Tous les Québécois, hommes et femmes, doivent se préoccuper d'un tel objectif. C'est l'avenir de nos filles, c'est l'avenir du Québec qui en dépend.

■ **Monique Jérôme-Forget**

Députée de Marguerite-Bourgeoys (1998-2009)

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE ET UN NOUVEAU DÉPART



Monique Richard

Le début de l'année 2015 a été pour la Fondation le moment de relancer son action et de travailler à asseoir sa légitimité auprès des parlementaires actuels. Et pour moi, une occasion de m'y impliquer à fond en acceptant la présidence de cet organisme fondé en 1997 par notre collègue, M^{me} Jeanne Blackburn.

Depuis sa création, la Fondation s'est structurée et a pu répondre à sa mission en misant sur l'engagement de bénévoles et sur le support de nombreux parlementaires.

Cependant, force nous a été de constater, qu'au fil des ans, de moins en moins de parlementaires connaissent la Fondation et ont le goût de s'y engager. C'est donc à partir de ce constat que le Bureau de l'Assemblée nationale nous a interpellés afin d'obtenir du conseil d'administration de la Fondation un plan d'action qui réaffirme sa mission, relance son développement et associe le plus efficacement possible les parlementaires à son action, ici au Québec comme ailleurs en Francophonie.

Aussi, un plan d'action 2015-2018 a été déposé en février 2015 aux membres du Bureau de l'Assemblée nationale, qui l'a reçu positivement, et un projet de budget, en appui à ce plan d'action, leur a été soumis et a été accepté.

Nous avons donc pu obtenir le renouvellement d'un appui financier de leur part. Maintenant le travail reste à faire avec l'appui des parlementaires actuels et le support des anciens qui ont été les premiers acteurs de cette Fondation.

UN BILAN POSITIF

Après 18 ans d'existence, la Fondation a pu faire parvenir dans plus d'une quinzaine de pays africains, à Haïti également, soit près de 2 millions de volumes au total.

De plus en plus, nous répondons à des demandes particulières, tels des volumes en soins infirmiers ou des volumes s'adressant à la clientèle jeunesse.

Au fil des ans, nous avons amélioré la méthode de classification des volumes et revu les formulaires de demande afin de permettre aux demandeurs de mieux préciser leurs besoins. Nous sommes toujours très préoccupés quant à la réception des volumes à l'étranger et de son suivi auprès des institutions qui les reçoivent.

POUR L'AVENIR

Pour l'avenir, notre plan d'action mise sur quatre axes d'intervention :

24. De recueillir, au Québec, des produits culturels et éducatifs, principalement des livres, des ouvrages de référence et des périodiques.

Cet axe nous amène à prévoir la cueillette de volumes dans au moins trois nouvelles régions d'ici trois ans qui s'ajouteraient à celles du Saguenay, du Bas-du-Fleuve et de la Montérégie.

Les bureaux de circonscription des députés sont aussi ciblés pour devenir des lieux de cueillette de volumes et d'information sur la Fondation des parlementaires québécois - Cultures à partager. Pour atteindre cet objectif, un projet pilote sera mis en place.

25. D'expédier et de distribuer ces produits culturels dans les pays en développement de la Francophonie et dans la communauté québécoise.

En plus de continuer et d'améliorer notre travail en Francophonie, nous voulons nous investir au Québec, auprès des organismes oeuvrant pour les aînés, les femmes, les jeunes, les personnes immigrantes et les groupes d'alphabétisation.

26. Établir des partenariats avec des organismes oeuvrant dans les mêmes pays qui reçoivent des livres de la Fondation.

Pour cet axe, nous pensons particulièrement aux milieux universitaires, scolaires et aux communautés religieuses qui sont déjà présentes en Francophonie.

27. Revoir le fonctionnement et les responsabilités de la Fondation en lien avec les rôles et responsabilités de ses trois composantes actuelles.

Nous devons faire en sorte que le partage des responsabilités nous permette de mieux répondre et avec plus d'efficacité aux demandes de volumes que nous recevons. De plus, nous devons nous assurer d'une plus grande visibilité de la Fondation partout au Québec et en Francophonie.

ENFIN...

Vous constaterez que notre volonté est grande de protéger et de faire encore mieux connaître cette œuvre magnifique qu'est la Fondation des parlementaires québécois - Cultures à partager.

Le conseil d'administration est déterminé à relever les défis posés par notre plan d'action 2015-2018. Il doit cependant pouvoir compter sur la grande famille des parlementaires, anciens et actuels, pour nous appuyer et devenir des relais de cette Fondation que nous avons mise en place et qui nous appartient de pérenniser.

■ Monique Richard

Députée de Marguerite-D'Youville (2008-2012)

Présidente de la Fondation des parlementaires québécois - Cultures à partager



Partout dans le monde, c'est par la lecture que les jeunes ouvrent les portes de la culture et de l'éducation.

UNE EXPÉRIENCE RÉVÉLATRICE



Rita Dionne-Marsolais

En mars 2013, le gouvernement du Québec créait, par décret, la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi. Le décret prévoyait que cette Commission soit dirigée par deux coprésidents : Gilles Duceppe et la soussignée. Nous étions appuyés par deux commissaires-experts : Yvon Boudreau et Michel Bédard.

Essentiellement, le mandat de la Commission consistait à identifier et documenter les impacts de ce qu'il est convenu d'appeler la « réforme de l'assurance-emploi » et de faire des recommandations au gouvernement du Québec. Cette réforme dictée par le gouvernement fédéral de qui elle relève prévoyait une série de changements à l'application de la Loi sur l'assurance-emploi dont la plupart des changements entraient en vigueur en 2013.

Je qualifie cette expérience de révélatrice parce que l'objectif était de proposer des solutions concrètes aux problèmes soulevés par l'implantation d'une réforme malheureusement lancée de manière précipitée. Ce constat ne vient pas de la Commission, mais nous a été communiqué par des employés fédéraux eux-mêmes, affectés à l'implantation de cette réforme.

Dans les faits, nos travaux et les démarches entreprises ont permis de corriger assez rapidement quelques erreurs d'implantation. Malgré cela, les principales mesures de cette réforme ont eu des conséquences aussi dramatiques que discrètes. Nos travaux ont démontré beaucoup de faiblesses dans ces réformes et les recommandations de la Commission visaient à les corriger.

Tel que prévu au décret, le rapport de la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi a été remis au gouvernement du Québec le 27 novembre 2014. Nos travaux, du 8 avril au 30 novembre 2013, ont permis de rassembler un maximum d'information factuelle sur le régime d'assurance-emploi et son évolution. Il est d'ailleurs possible de trouver le détail

du rapport et tous les travaux faits par la Commission, ou pour son compte, sur son site Internet au www.cneae.gouv.qc.ca.

On y constate que la Commission a tenu de nombreuses sessions de travail avec des experts et des personnes-ressources sur le régime d'assurance-emploi et ses liens avec le marché du travail.

Plusieurs organismes nationaux et régionaux à travers toutes les sphères de la société québécoise et concernés par l'assurance-emploi ont soumis des mémoires ou des avis. Elle a reçu 170 documents à cette fin. De plus, la Commission a sillonné le Québec durant sept semaines pour recevoir les témoignages des hommes et des femmes affectés par différentes mesures de ladite réforme. Quelque 300 personnes ont pris part à ces séances publiques.

Enfin, en plus des analyses techniques commandées par la Commission, cette dernière a fait réaliser un sondage pour connaître le degré de compréhension et de familiarisation de la population du Québec en matière d'assurance-emploi et de la réforme en cours. Les résultats du sondage confirmaient les constats faits sur le terrain.

Les travaux de la Commission ont donné lieu à 30 recommandations importantes pour assurer que le Régime d'assurance-emploi réponde aux impératifs du marché du travail d'aujourd'hui. Certaines des recommandations concernaient le gouvernement du Québec, alors que d'autres relevaient du gouvernement fédéral.

À la suite du décret du gouvernement du Québec, les provinces atlantiques ont elles aussi mis sur pied une équipe pour réaliser un travail comparable sur le territoire des provinces atlantiques. Leurs conclusions sont à peu de choses près semblables à celle de la commission québécoise.

À ce jour, le rapport de la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi n'a pas eu de suite. La conjoncture politique ayant mis l'accent sur les enjeux d'une élection provinciale, le dossier de l'assurance-emploi a été relégué à plus tard. Ainsi,

UNE EXPÉRIENCE RÉVÉLATRICE

le dialogue entre le gouvernement du Québec et ses partenaires socio-économiques, suggéré dans la conclusion du rapport de la Commission, n'a pas eu lieu. La Commission était d'avis qu'un consensus sur une formule qui permettrait au gouvernement du Québec de participer plus activement à la gestion du Régime d'assurance-emploi était possible.

Il est à souhaiter que le rapport de la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi soit relu par le gouvernement du Québec et que certaines initiatives se mettent en place.

En effet, quand on observe les chiffres croissants du chômage au Québec, force est de constater que le marché du travail y est en mutation profonde et qu'une partie importante de la population québécoise est affectée par le chômage. Des écarts importants

se creusent non seulement entre les générations, mais aussi entre les grands centres et les régions du Québec. Il est urgent d'y porter une attention particulière pour que des pans importants de la population ne se retrouvent pas dans la misère qu'ont connue certaines régions du Québec dans le passé.

En terminant, je tiens à souligner que cette Commission a remis un rapport non seulement dans les délais prévus, mais également avec des économies de l'ordre de 400 000 \$ par rapport au budget qui lui avait été alloué. Comme quoi, les anciens députés demeurent toujours sensibles à l'utilisation des fonds publics.

■ **Rita Dionne-Marsolais**

Députée de Rosemont (1994-2008)

LES 50 ANS DE LA DOCTRINE GÉRIN-LAJOIE

Ce ne sont pas moins de 200 personnes qui ont participé au 6^e colloque du Groupe d'études sur les relations internationales du Québec (GERIQ) sur les 50 ans de la doctrine Gérin-Lajoie qui a eu lieu le 27 mars 2015 à l'École nationale d'administration publique, en présence de M. Paul Gérin-Lajoie.

Cet événement, animé par le président du GERIQ et journaliste M. Raymond Saint-Pierre, soulignait l'importance historique et les impacts de la doctrine Gérin-Lajoie, fondement de la politique internationale du Québec. Les 14 panélistes invités, dont nos collègues Daniel Turp et Benoit Pelletier, sont revenus sur les différents domaines qui ont été marqués par la doctrine dont, la coopération franco-québécoise en matière d'éducation, le droit des relations internationales et l'aide au développement.

« Cette doctrine d'il y a 50 ans, je la décris au présent et la réaffirme avec force aujourd'hui, car elle demeure intemporelle tout en gagnant en pertinence, un peu plus chaque jour, à mesure que les limites entre politique intérieure et extérieure s'estompent, à mesure que les problèmes et les solutions se mondialisent », a déclaré Mme Christine St-Pierre, ministre des Relations internationales, ajoutant que « la doctrine Gérin-Lajoie est assortie d'une clause de tacite reconduction ».

Source : Groupes d'études sur les relations internationales du Québec (GERIQ).

TROIS ANCIENS PARLEMENTAIRES SONT DÉCORÉS DE L'ORDRE DE LA PLÉIADE

À titre de président de l'Assemblée nationale et vice-président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), M. Jacques Chagnon a remis le 18 mars 2015 les insignes de l'Ordre de la Pléiade à 16 personnalités québécoises de différents horizons. Parmi celles-ci, trois anciens parlementaires ont été décorés, soit M^{me} Pauline Marois et MM. Jacques Côté et Bertrand St-Arnaud.



M^{me} Pauline Marois et M. Jacques Chagnon.

Décorée du grade de Grand Croix, M^{me} Pauline Marois a été première ministre du Québec de 2012 à 2014, ministre dans les gouvernements Lévesque, Johnson, Parizeau, Bouchard et Landry et députée des circonscriptions de La Peltrie, Taillon, Charlevoix et Charlevoix-Côte-de-Beaupré.



MM. Jacques Côté et Jacques Chagnon.

M. Jacques Côté a reçu l'insigne de Chevalier. Il a été le député de Dubuc de 1998 à 2008 et ministre délégué à l'Habitation en 2002 et 2003.



MM. Bertrand St-Arnaud et Jacques Chagnon.

M. Bertrand St-Arnaud a également reçu l'insigne de Chevalier. Il a été le député de Chambly de 2008 à 2014, ministre de la Justice et procureur général du Québec de 2012 à 2014.

Parmi les autres récipiendaires, quatre d'entre eux sont des parlementaires en fonction : M^{me} Lise Thériault, députée d'Anjou-Louis-Riel et vice-première ministre du Québec; M^{me} Carole Poirier, députée d'Hochelaga-Maisonneuve; M^{me} Sylvie Roy, députée d'Arthabaska, et M. Pierre Arcand, député de Mont-Royal et ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

La Pléiade est un ordre de la Francophonie, créé en 1976, qui sert à reconnaître le mérite de personnalités qui se sont distinguées en servant les idéaux de l'APF. Les insignes de la Pléiade se répartissent en cinq grades : Grand Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier et Chevalier. À ce jour, quelque 260 personnalités québécoises ont été décorées de l'Ordre de la Pléiade.



Les récipiendaires de l'Ordre de la Pléiade.

MERCI, MONSIEUR!

Jacques Parizeau mérite les nombreux témoignages et hommages. Le Québec lui est tant redevable. En cette circonstance, on me permettra de m'adresser à lui singulièrement.

Monsieur,

Vous m'avez montré la rigueur, la nécessaire compétence, la détermination, le respect des principes, voire l'entêtement, le travail, le travail et encore le travail.

Grâce à ce que vous avez fait et enseigné magistralement dans des salles de cours bondées aux HEC, ma génération de « baby-boomers » a foncé avec fougue et pris le contrôle de nos leviers économiques, de nos affaires et de nos finances avec confiance, autant au gouvernement qu'au sein des sociétés d'État et dans les entreprises privées.

Le gouvernement « de Québec », comme vous le disiez, vous l'avez conseillé, compté et dirigé. Nos sociétés d'État, vous les avez créées. Vous m'autoriserez à appuyer sur la Caisse... « Vingt dieux! Aviez-vous rêvé à ses 226 milliards de dollars? » Merci encore et toujours au nom de Québec inc., que vous avez élevé au rang des adultes, notamment avec votre Régime d'épargne-actions. Je comprends bien que nos entrepreneurs ne vous l'ont pas souvent dit, mais pour avoir exercé mon métier avec eux, je les sais reconnaissants. Je veux que vous le sachiez, Monsieur.

Merci de m'avoir, à votre manière, obligé aux horaires flexibles de travail. Savoir quand on débutait... sans jamais connaître quand on finissait! Comment voulez-vous qu'on s'arrête, quand vous, « le patron », étiez encore aux affaires? Garder un rythme d'enfer,

fixer des objectifs, les atteindre, ce sont aussi vos enseignements. La satisfaction du travail bien fait, c'est ainsi que vous nous l'avez montré, Monsieur.

Merci pour l'autre façon de gouverner les affaires de l'État, d'abord aux finances, où vous avez assumé le « pouvoir de signature » en rédigeant de bout en bout vos huit Discours sur le budget et, plus tard, quand vous avez tout fait pour être le « dernier premier ministre de la province ».

Vous nous avez conviés au Pays, nous sommes allés à la frontière.

Au dernier conseil des ministres de janvier 1996, vous nous avez défiés; après les deux échecs référendaires, il nous fallait non pas nous contenter de répéter le même message ou de changer le ton, mais revoir de fond en comble les tenants et aboutissants : « Retournez chacune des pierres de l'argumentaire. Des thèmes ne seront plus utiles et de nouveaux seront à bâtir pour convaincre une société changeante. »

Merci aussi pour vos coups de gueule et de plume des vingt dernières années; tant que ce n'est pas fait... ça reste à faire!

Si nous sommes qui nous sommes, si des générations de Québécoises et Québécois assument maintenant notre développement, c'est beaucoup grâce à vous, à vos idées, vos pensées, vos gestes posés et assumés, à vos réalisations.

Être « un Parizeau », c'est tout ça. Bonne route et merci, Monsieur!



Daniel Paillé

■ Daniel Paillé

Député de Prévost (1994-1996)



De la crise d'octobre au printemps érable, par Claude Trudel
Parcours d'un citoyen engagé (1960-2012)

Éditions Québec-Amérique, avril 2015, 304 pages

Claude Trudel a été un acteur privilégié de la vie publique québécoise durant plus de 50 ans, bien qu'il soit souvent demeuré dans l'ombre. Que ce soit à titre de chef de cabinet adjoint du premier ministre Robert Bourassa, de député à l'Assemblée nationale du Québec ou, plus récemment, de maire de l'arrondissement de Verdun et de président de la Société de transport de Montréal, ce grand serviteur de l'État a été l'un de ceux qui ont façonné le Québec moderne.

Dans ce témoignage inspirant, Claude Trudel revient sur tous les événements marquants des cinquante dernières années, de la crise d'Octobre au Printemps érable, de la Révolution tranquille des années 1960 à la commission Charbonneau.

■ **Claude Trudel**, député de Bourget (1985-1989)



La fin des vaches sacrées, de Claude Castonguay
Réflexions sur l'avenir du Québec

Les Éditions La Presse, février 2015, 208 pages.

Dans les années 1960, la Révolution tranquille a lancé le Québec vers l'avenir. Surnommé le « père de l'assurance-maladie », Claude Castonguay en a été un des artisans les plus actifs. Aujourd'hui, il constate que l'élan s'est brisé en cours de route.

Il est maintenant temps de s'engager dans un réalignement majeur sur les plans social, économique et financier, affirme Claude Castonguay. Quel héritage laisserons-nous aux générations montantes? Dans *La fin des vaches sacrées*, l'auteur présente un ensemble d'orientations susceptibles de relancer le Québec.

■ **Claude Castonguay**, député de Louis-Hébert (1970-1973)



De Lesage à Bourassa, de Raymond Garneau

Les Éditions Transcontinental, novembre 2014, 304 pages.

Père du Conseil du trésor, ancien ministre des Finances, de l'Éducation et de la Fonction publique, Raymond Garneau nous fait entrer avec lui dans les cabinets de Jean Lesage et de Robert Bourassa pour nous faire vivre, de l'intérieur, des moments marquants de l'histoire du Québec. Quelles sont les vraies raisons de la défaite libérale en 1966? Pourquoi Jean Lesage a-t-il rendu visite à Jérôme Choquette durant les événements d'octobre 1970? Qu'est-ce qui a incité Robert Bourassa à dire non à l'entente de Victoria? L'ex-ministre libéral relate également divers épisodes qui ont jalonné ses années à l'Assemblée nationale: comment il a vécu les négociations entre le gouvernement et les ravisseurs durant la crise d'Octobre, son opposition farouche au budget de l'an 1 d'un Québec souverain présenté en 1973 par Jacques Parizeau, ses relations avec le maire Jean Drapeau pendant la saga des Jeux olympiques, et bien d'autres encore.

De sa petite enfance à Plessisville à sa *Loi de l'administration financière* qui a totalement redéfini le rôle des organes financiers et budgétaires de l'État québécois, Raymond Garneau nous livre un témoignage d'exception. En nous montrant l'envers du décor, l'homme politique fait la preuve que la petite histoire, celle qui se joue au jour le jour entre de simples humains, a une influence bien plus grande qu'on ne le pense sur la grande histoire.

■ **Raymond Garneau**, député de Jean-Talon (1970-1978)

Monique Jérôme-Forget , par Brigitte Pilote

Libre Expression, avril 2015, 216 pages

Dans cette autobiographie, écrite avec l'auteure Brigitte Pilote, celle que le public aura connue comme la Dame de fer du gouvernement Charest laisse tomber l'armure pour offrir le récit des épisodes fondateurs de sa vie, avec la sérénité d'une femme qui n'a plus rien à prouver. Monique Jérôme-Forget a été la seule élue québécoise, outre Jacques Parizeau, à cumuler les fonctions de présidente du Conseil du trésor et de ministre des Finances. Elle qualifie sa décennie en politique (1998-2009) de « plus belle période de sa carrière » et se remémore avec humour ses premiers pas maladroits de parlementaire, avant d'avoir assumé son propre style et son franc-parler, jugé parfois brutal par certains journalistes mais apprécié des citoyens.

Par son témoignage, Monique Jérôme-Forget, féministe de la première heure, incite les jeunes femmes à croire en elles et à occuper les postes qui leur donneront les moyens de changer le monde,

■ **Monique Jérôme-Forget**, députée de Marguerite-Bourgeoys (1998-2009)

Pour tout vous dire, de Jean Garon

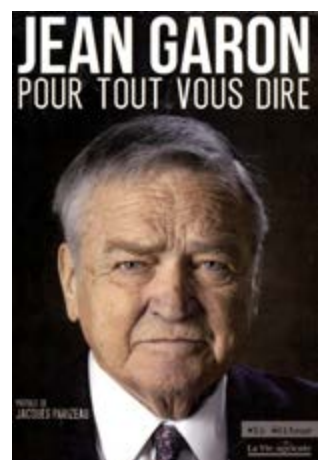
Avec la collaboration de Simon Bégin.

Éditions VLB et la Vie agricole, avril 2013, 536 pages.

La « politique autrement » est-elle encore possible? Jean Garon en est convaincu, lui qui a toujours mis les idées avant la ligne de parti, le militantisme avant la quête du pouvoir personnel et les citoyens ordinaires avant l'élite.

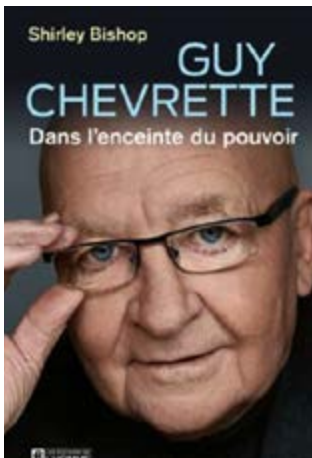
Cet homme politique hors du commun a été des premières luttes pour l'indépendance du Québec. Acteur central du Rassemblement pour l'indépendance nationale, il a cofondé le Regroupement national avant de devenir le compagnon d'armes de René Lévesque dans le Mouvement souveraineté-association, puis au Parti québécois. Cette relation d'estime et de loyauté réciproque ne s'est jamais éteinte.

Infatigable travailleur, celui qui reste sans doute le ministre de l'Agriculture le plus emblématique du Québec contemporain a révolutionné le monde agro-alimentaire en donnant aux Québécois le goût – et les moyens – de se nourrir eux-mêmes. Un accomplissement d'autant plus impressionnant que rien n'avait préparé cet économiste de formation à administrer ce portefeuille qu'il a finalement conservé neuf ans, un record...



Durant toute sa carrière de ministre, de député et, plus tard, de maire de Lévis, sa démarche de consultation, de réflexion méthodique et d'action résolue a fait ses preuves. S'il a décidé de se raconter, c'est dans l'espoir d'aider à retrouver le chemin de cette autre politique fondée sur la primauté du bien public, la morale civique et l'édification d'un projet collectif authentiquement québécois.

■ **Jean Garon**, député de Lévis (1976-1998)



Guy Chevrette

Dans l'enceinte du pouvoir, par Shirley Bishop

Les Éditions de l'Homme, mars 2015, 272 pages.

Le 29 janvier 2002, Guy Chevrette démissionnait avec fracas du gouvernement où il était ministre des Transports, ministre délégué aux Affaires autochtones et ministre responsable de la Faune et des Parcs. Cette fin abrupte, véritable sortie de scène, résultait de cinq jours d'intenses réflexions marquées par la suspicion, le manque de confiance et les remises en question que provoque la mise en place d'un nouveau cercle du pouvoir. Rien ne laissait présager une telle fin de carrière pour cet ancien instituteur de Joliette engagé dans l'action syndicale au nom des enseignants, puis de l'ensemble des travailleurs du Québec. Ayant siégé pendant 25 ans à l'Assemblée nationale, véritable pilier du Parti québécois, Guy Chevrette aura servi cinq premiers ministres (René Lévesque, Pierre Marc Johnson, Jacques Parizeau, Lucien Bouchard et Bernard Landry), qui lui auront tous confié des responsabilités importantes. Cet ouvrage rappelle les nombreux succès, mais aussi les revers d'un homme authentique et fougueux qui a marqué la politique de son époque.

■ **Guy Chevrette**, député de Joliette-Montcalm (1976-1981) et de Joliette (1981-2002)



Pour un Québec vert et bleu. Le virage vert, l'économie et la gouvernance, de Scott McKay

Presses de l'Université Laval, novembre 2013, 196 pages.

Nos sociétés ont évolué au cours du 20^e siècle selon un mode de développement qui n'est tout simplement pas viable à long terme et qui provoquera de graves crises environnementales. Nous faisons présentement face au défi crucial de la survie de l'humanité, nous en sommes de plus en plus conscients.

Aussi, mon propos ne consistera pas à énumérer toutes les catastrophes écologiques qui nous menacent si nous persistons dans la voie du développement non durable. Je veux plutôt soulever une série de réflexions et suggérer quelques principes qui peuvent guider nos efforts pour amorcer les nécessaires changements. J'expose donc dans cet ouvrage les éléments de politique que j'estime souhaitables et réalisables pour prendre le virage vers ce que j'appelle le Québec vert et bleu.

■ **Scott McKay**, député de L'Assomption (2008-2012) et de Repentigny (2012-2014)

La description de ces ouvrages est celle des éditeurs et n'engage pas la rédaction du Bulletin de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec.

ANCIENS PARLEMENTAIRES EN ACTION



M. Vincent Auclair

Député de Vimont (2003-2012)

M. Auclair œuvre à la Fondation de l'Hôpital Cité de la Santé. Il est également conférencier pour l'ALPABEM, un organisme communautaire de soutien aux familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale.



M. Pierre Bélanger

Député d'Anjou (1992-1998)

M. Bélanger est, depuis le mois de novembre 2014, le vice-président du conseil d'administration du Musée Dufresne-Nincheri, à Montréal.



M. Roger Bertrand

Député de Portneuf (1993-2003)

M. Bertrand a publié un article intitulé *La santé psychologique, on y travaille*, dans le Bulletin national d'information, *Investir pour la vie*, du gouvernement du Québec consacré au Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie. Il a également occupé, en 2014, la direction générale, par intérim, du Groupe entreprises en santé et fut panéliste, au mois de novembre 2014, aux Journées annuelles de santé publique.



M. Yvan Bordeleau

Député de l'Acadie (1989-2007)

M. Bordeleau, à titre d'administrateur de sociétés certifié et de membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, a été nommé par le Conseil des ministres membre indépendant du conseil d'administration de

la Société de l'assurance automobile du Québec pour un second mandat de quatre ans. Il continuera également de siéger sur le Comité des ressources humaines et du service à la clientèle.



M. Marie Bouillé

Députée d'Iberville (2008-2014)

M. Bouillé est depuis 2014 la directrice générale du Syndicat des producteurs en serre du Québec (UPA) et la présidente de la Maison de la Culture du Cœur de la Montérégie.



M. Prudent Carpentier

Député de Laviolette (1970-1976)

M. Carpentier est membre gouverneur bienfaiteur de l'Institut secondaire Keranna (1992), à Trois-Rivières.



M. Claude Castonguay

Député de Louis-Hébert (1970-1973)

M. Castonguay a publié, en mars 2015, *La fin des vaches sacrées*, aux Éditions La Presse.

Crédit photo : Archive de l'Ordre national du Québec, photographe François Nadeau

ANCIENS PARLEMENTAIRES EN ACTION



M. Pierre Curzi

Député de Borduas (2007-2012)

M. Curzi a été nommé Patriote de l'année 2014 par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Ce prix, créé en 1975, est remis à une personne qui s'est distinguée dans la défense des intérêts du Québec et des luttes démocratiques des peuples.

publié un recueil de poésie intitulé *Fleuve compagnon*. Il a également prononcé deux conférences sur Félix Leclerc, à Québec et à l'île d'Orléans.



M^{me} Rita Dionne-Marsolais

Députée de Rosemont (1994-2008)

M^{me} Dionne-Marsolais a été conférencière au colloque de la Fondation René-Lévesque, en 2014, colloque sous le thème « René Lévesque - Les ressources naturelles et le développement économique ». Le titre de sa conférence était: Le patrimoine de René Lévesque.

Un livre a été publié antérieurement : *René Lévesque, les ressources naturelles et le développement économique*, sous la direction de M. Alexandre Stefanescu et de M^{me} Céline Saint-Pierre, VLB éditeur.



M. Victor C. Goldbloom

Député de d'Arcy-McGee (1966-1979)

M. Goldbloom vient de publier ses mémoires sous le titre *Les ponts du dialogue*, aux Éditions du Marais. Il a participé, en 2015 à Vancouver, à un colloque sur les relations entre croyants et séculiers.



M. Janvier Grondin

Député de Beauce-Nord (2003-2012)

M. Grondin a été président d'honneur des Fonds Maison-Beauce et du Relais pour la vie Beauce-Nord en 2014. Il a également été responsable du financement et de la construction de la piste cyclable dans sa région. Il siège à la présidence du Club de golf de Beauceville et sur le conseil d'administration de la Maison Odyssee.



M. Raymond Garneau

Député de Jean-Talon (1970-1978)

M. Garneau a publié en 2014 ses mémoires politiques sous le titre *De Lesage à Bourassa, Ma vie politique dans un Québec en mouvement*, aux Éditions Transcontinental.



M^{me} Louise Harel

Députée de Maisonneuve (1981-1989) et d'Hochelaga-Maisonneuve (1989-2008)

M^{me} Harel anime une émission hebdomadaire à la station montréalaise 93,1 FM intitulée Société ouverte. Elle est aussi ambassadrice de la Fondation des Auberges du Cœur. Elle a prononcé une conférence à la Grande Bibliothèque intitulée *Jeanne Mance et les pionnières de la Nouvelle-France* dans le cadre de la série *Figures marquantes de notre histoire*.



M. André Gaulin

Député de Taschereau (1994-1998)

M. Gaulin a publié dans *l'Action nationale* de février 2015, un article sur la fleuve Saint-Laurent dans la poésie québécoise. En septembre 2014, il a

ANCIENS PARLEMENTAIRES EN ACTION

**M. André Harvey**

Député de Chauveau (1970-1973)
et de Charlesbourg (1973-1976)

M. Harvey a été élu marguiller de la paroisse Marguerite-Bourgeois de l'Île-des-Sœurs pour un mandat de trois ans.

**M^{me} Yolande James**

Députée de Nelligan (2004-2014)

**M. Réjean Hébert**

Député de Saint-François (2012-2014)

M. Hébert est depuis octobre 2014 professeur titulaire à l'École de santé publique de l'Université de Montréal. Il a reçu en 2014 deux distinctions, un doctorat honorifique de l'Université de Moncton et le Prix W. Victor Johnston du Collège des médecins de famille

du Canada. Il a également été conférencier au Congrès international de soins intégrés tenu à Sydney en Australie.

**M^{me} Marie Grégoire**

Députée de Berthier (2002-2003)

**M^{me} Pauline Marois**

Députée de La Peltrie (1981-1985), de Taillon (1989-2006), de Charlevoix (2007-2012) et de Charlevoix-Côte-de-Beaupré (2012-2014)

**M^{me} Monique Jérôme-Forget**

Députée de Marguerite-Bourgeoys (1998-2009)

M^{me} Jérôme-Forget a publié son autobiographie avec l'auteure Brigitte Pilote. Intitulé *Monique Jérôme-Forget*, l'ouvrage est édité chez Libre Expression.

Mesdames James, Grégoire et Marois font partie du Club des ambassadrices du Centre d'étude et de coopération internationale, un groupe de 22 personnalités québécoises mis sur pied pour appuyer, notamment par des levées de fonds, le pouvoir économique de 5 000 femmes du Burkina Faso qui dirigent des microentreprises dans le domaine de la transformation du riz.

**M. Normand Jutras**

Député de Drummond (1994-2007)

M. Jutras occupe depuis deux ans le poste de Curateur public du Québec. À ce titre, il a fait une tournée du Québec pour expliquer la mission de cet important organisme.

**M. Claude L'Écuyer**

Député de Saint-Hyacinthe (2007-2008)

M. L'Écuyer est depuis 2014 membre du conseil d'administration de l'organisme Aide et intégration jeunesse au travail de la Vallée-du-Richelieu.

ANCIENS PARLEMENTAIRES EN ACTION



M. Christian Lévesque

Député de Lévis (2007-2008)

M. Lévesque est le président du comité canadien pour l'élaboration du standard ISO Anti-corruption pour le Conseil canadien des normes ainsi que chef de délégation pour les négociations internationales. Il commente aussi régulièrement l'actualité à l'émission Le club

des ex sur les ondes de RDI.

M. Paillé a également été le porte-parole de l'Association québécoise de l'épilepsie dans le cadre du Mois de l'épilepsie, au mois de mars 2015.

Il a publié plusieurs articles en 2014 et 2015 dans les quotidiens *La Presse* et *Globe & Mail*, notamment sur la privatisation du service postal canadien, sur Bombardier, sur la politique monétaire et sur la Caisse de dépôt et placement du Québec.



M. Ghislain Maltais

Député de Saguenay (1983-1994)

M. Maltais a été nommé en 2014 colonel honoraire du 42^e Régiment de Shawinigan.



M. Gilbert Paquette

Député de Rosemont (1976-1985)

M. Paquette préside depuis le 6 décembre 2014 les Organisations Unies pour l'Indépendance (OUI-Québec), une coalition d'organisations et de citoyens qui travaille, dans une optique non partisane, à l'avènement de l'indépendance du Québec.



M. Michel Morin

Député de Nicolet-Yamaska (1994-2007)

M. Morin est le vice-président de la Fondation du Collège Notre-Dame-de-l'Assomption de Nicolet et l'un des responsables de sa campagne majeure de financement.



M. Jean-Guy Paré

Député de Lotbinière (1994-2003)

M. Paré a reçu en 2014 un diplôme honorifique du Cégep de Trois-Rivières en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle dans la communauté. Il a également agi comme patron d'honneur de la Fondation prévention suicide pour le Centre-du-Québec

et la Mauricie.



Monsieur Daniel Paillé

Député de Prévost (1994-1996)

M. Paillé a reçu en mai 2014 le Prix Louis-Joseph-Papineau. Décerné par le Rassemblement pour un pays souverain, ce prix vise à honorer un parlementaire québécois qui s'est distingué par son engagement patriotique envers le Québec.



M. Clément Richard

Député de Montmorency (1976-1985)

M. Richard est le nouveau président du Conseil de l'Ordre national du Québec. Il succède à notre collègue Jean-Paul L'Allier.

ANCIENS PARLEMENTAIRES EN ACTION



M^{me} Monique Richard

Députée de Marguerite-D'Youville (2008-2012)

M^{me} Richard est la nouvelle présidente de la Fondation des parlementaires québécois - Cultures à partager. Elle est également conférencière et une ressource pour plusieurs groupes concernés par la Loi concernant les soins de fin de vie (Mourir dans la dignité).



M. Rémy Trudel

Député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue (1989-2003)

M. Trudel a joint l'émission Le club des ex sur les ondes de RDI. Il commente l'actualité, quatre jours par semaine, avec ses collègues Marie Grégoire et Yolande James. Il est un des auteurs du collectif intitulé *La stratégie des organisations de l'État - Contexte d'analyse, paramètres de décision et gestion du changement* paru en 2014 aux Presses de l'Université du Québec. Il a également présidé la campagne DigniTerre mise en œuvre par UPA Développement international et l'œuvre Léger.



M^{me} Lucienne Robillard

Députée de Chambly (1989-1994)

M^{me} Robillard a été nommée présidente de la Commission de révision des programmes en 2014 par le gouvernement du Québec.



Monsieur Denis Vaugeois

Député de Trois-Rivières (1976-1985)

M. Vaugeois a été intronisé à l'Académie des Grands Québécois pour l'année 2015. Initiée par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, cette institution honorifique souligne le mérite exceptionnel de Québécois et de Québécoises qui se sont illustrés dans les domaines culturel, économique, social et de la santé.



L'ex-premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a écrit la préface du livre de M. Claude Trudel. Il était présent au lancement du livre, ici en compagnie de l'auteur et de M. André Harvey, ancien président de l'Amicale.

M. Claude Trudel

Député de Bourget (1985-1989)

M. Trudel vient de publier son autobiographie intitulée *De la crise d'octobre au printemps érable - Parcours d'un citoyen engagé 1960-2012* aux Éditions Québec Amérique. Il commente également l'actualité, sur les ondes de CIBL, 101,5, à Montréal, à l'émission Jeunes Loups, Vieux Lions.



M. William Tetley, député de Notre-Dame-de Grâce de 1968 à 1976, est décédé le 1^{er} juillet 2014. M. Tetley fera l'objet d'un symposium organisé par l'Association canadienne de droit maritime, le 19 juin 2015, à la Faculté de droit de l'Université

McGill. Des conférenciers de renommée internationale des milieux universitaire, juridique et de la magistrature seront présents pour rendre hommage à notre ancien collègue.

SOUVENONS-NOUS DE...



Monsieur Gaston Binette, député libéral de Deux-Montagnes de 1960 à 1970, est décédé le 27 décembre 2014, à l'âge de 89 ans.

M. Binette a été admis à la Chambre des notaires en 1950. Fonda l'étude Binette et Lachance en

1959, qui devint en 1965 Binette, Lachance, Delisle et Taillefer, notaires.

Président du conseil des affaires économiques du diocèse de Saint-Jérôme en 1972 et en 1973. Administrateur du Centre hospitalier de Saint-Eustache et du Cégep Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse.

Il a été élu député dans Deux-Montagnes en 1960 et réélu en 1962 et en 1966. Président du Comité des bills privés en 1962. Ministre d'État dans le cabinet Lesage en 1965 et ministre des Richesses naturelles en 1966.

Retourna à la pratique du notariat de 1970 à 1980. Syndic adjoint à la Chambre des notaires de 1980 à 1990.



Monsieur Camille Martellani, député de Saint-Henri de 1966 à 1970, est décédé le 6 mars 2015, à l'âge de 93 ans.

M. Martellani a étudié à l'École technique de Montréal puis à l'Université de Montréal en 1944 et en 1945, où il se spécialisa dans le domaine de la construction. Membre de Martellani et Brunet Cie Ltée à partir de 1944.

Il fut conseiller municipal du district no 1 à Montréal de 1960 à 1962 et du district Saint-Henri de 1962 à 1966. A été élu député de l'Union nationale dans Saint-Henri en 1966.



Monsieur Bernard Lachance, député de Mille-Îles de 1973 à 1976, est décédé le 6 mars 2015, à l'âge de 79 ans.

M. Lachance fit partie de la Marine royale du Canada et des forces de l'Organisation des Nations unies en Corée.

Diplômé en technique d'arpentage et de photogrammétrie, il travailla à la Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal, puis chez les arpenteurs géomètres J.-M.-O. Lachance et John Rohar. De 1970 à 1973, il fut successivement secrétaire particulier adjoint au cabinet des ministres Guy Saint-Pierre, Gérard D. Levesque et Paul Phaneuf. Administrateur et propriétaire avec Gilles Houde du camp d'éducation physique Gilles Houde inc. à Montréal. Il a été élu député dans Mille-Îles en 1973.



M. Georges Mamelonet, député de Gaspé de 2008 à 2012, est décédé le 11 mars 2015, à l'âge de 60 ans.

Né au Maroc, M. Mamelonet est arrivé au Québec en 1977. De 1977 à 1979, fut cuisinier, chef cuisinier et gérant dans divers restaurants en Gaspésie.

Technicien sous-marin de 1981 à 1983. Fondateur et directeur du Parc sous-marin de la Baie de Percé de 1984 à 2008. Directeur gérant, chef de cuisine et copropriétaire du restaurant La Maison du Pêcheur à partir de 1985.

Il fut maire de Percé de 2003 à 2008 et vice-préfet de la municipalité régionale de comté Rocher-Percé. Il a été élu député dans Gaspé en 2008. Il a été l'adjoint parlementaire du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de 2009 à 2012.

Monsieur Jacques Parizeau,

député de L'Assomption de 1976 à 1984 et de 1989 à 1996, est décédé à Montréal le 1^{er} juin 2015, à l'âge de 84 ans.

M. Parizeau est né à Montréal, le 9 août 1930, fils de Gérard Parizeau, courtier d'assurance, et de Germaine Biron.

Il a étudié au Collège Stanislas, à l'École des hautes études commerciales (HEC), à l'Institut d'études politiques et à la Faculté de droit à Paris. Titulaire d'un doctorat en économie de la London School of Economics.

Il fut professeur aux HEC de 1955 à 1976 et directeur de l'Institut d'économie appliquée de cette école de 1973 à 1975. Consultant pour plusieurs ministères à Québec, puis conseiller économique et financier du premier ministre et du Conseil des ministres de 1961 à 1969. Président du comité d'étude sur les institutions financières de 1966 à 1969.

Membre des conseils d'administration de la Société générale de financement, de la Caisse de dépôt et placement, de la Société d'exploitation minière et de la Régie de l'assurance-dépôts de leur création jusqu'en 1969.

Dans le domaine journalistique, il fut directeur de la revue *L'Actualité économique* de 1955 à 1961, chroniqueur de l'hebdomadaire *Québec-Presse* de 1969 à 1974, puis président du conseil d'administration et éditorialiste du journal *Le Jour* en 1974 et en 1975. Collabora à plusieurs revues et ouvrages dans le domaine économique au Québec, au Canada, en France et aux États-Unis.

M. Parizeau fut ministre des Finances dans le cabinet Lévesque de 1976 à 1984. Président du Conseil du trésor de 1976 à 1981. Ministre du Revenu en 1979 et ministre des Institutions financières et Coopératives en 1981 et 1982. Démissionna du cabinet le 22 novembre 1984 et comme député le 27 novembre 1984.

De nouveau professeur aux HEC de 1985 à 1989. Il présidera la Commission d'étude sur les municipalités créée par l'Union des municipalités du Québec en 1985 et en 1986.

Il a été élu chef du Parti québécois le 19 mars 1988. Élu dans L'Assomption en 1989. Réélu en 1994. Chef de l'opposition officielle du 28 novembre 1989 au 24 juillet



1994. Président du comité du Non lors du référendum de 1992. Premier ministre et président du Conseil exécutif du 26 septembre 1994 au 29 janvier 1996. Ministre de la Culture et des Communications du 30 janvier au 3 août 1995. Annonça son intention de démissionner comme député et premier ministre le 31 octobre 1995. Démissionna le 29 janvier 1996.

Récipiendaire du prix Louis-Joseph-Papineau remis par le Rassemblement pour un pays souverain le 22 mai 2006. Décoré de l'Ordre national du Québec le 19 juin 2008. Reçut un doctorat honorifique de l'Université de Montréal en octobre 2014.

Publia notamment *Pour un Québec souverain* en 1997, *Le Québec et la mondialisation : une bouteille à la mer?* en 1998 et *La souveraineté du Québec hier, aujourd'hui et demain* en 2009.

Avait épousé à Montréal, le 2 avril 1956, Alicya Poznanski, fille de Stanislas Poznanski, industriel, et de Bronislawa Ostrowska; puis à Sainte-Agathe-des-Monts, le 12 décembre 1992, Lisette Lapointe, fille de Philippe Lapointe, enseignant et cadre scolaire, et de Laurette Picard, enseignante.

LE SALON DES ANCIENS

LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ACCUEILLE LE SALON DES ANCIENS PARLEMENTAIRES

Le Salon des anciens parlementaires est situé au local MZ.04 de l'édifice Pamphile-Le May, dans l'enceinte de la magnifique Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

Le numéro de téléphone pour nous joindre est le 418 266-1101, poste 70325.

Ce salon vous permet l'utilisation d'un ordinateur, d'un téléphone et d'un télécopieur. Vous êtes tous les bienvenus lors d'un futur séjour sur la colline parlementaire.

CRÉDITS PHOTOS:

Claude Lachance

COLLECTION ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Photographes

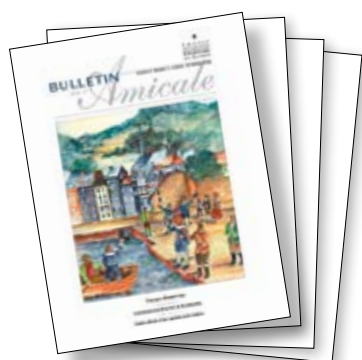
Clément Allard
Christian Chevalier
Jean-Yves Cliche
Valérie Cliche
Marc-André Grenier
Yves Lacombe
Daniel Lessard
Benoît Levac
Claude Mathieu
Roch Thérout
Cécile Weedon
Camirand photo

ARCHIVE DE L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC

Photographe

François Nadeau

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC



SITE INTERNET DE L'AMICALE:

www.assnat.qc.ca/fra/amicale

Tous les numéros du Bulletin
depuis 2000 sont disponibles
à cette adresse

Le Bulletin est publié par
l'Amicale des anciens
parlementaires du Québec
avec la collaboration des
services de l'Assemblée
nationale.

COMITÉ DE RÉDACTION

Rita Dionne-Marsolais
Serge Geoffrion
Marie Malavoy
Carole Théberge
Manon Voyer

RESPONSABLE DE L'ÉDITION

Serge Geoffrion

COLLABORATION

Guylaine Boucher
Jacques Brassard
Edith Cresson
Rita Dionne-Marsolais
Nicolle Forget
Maryse Gaudreault
Serge Geoffrion
Louise Harel
André Harvey
Monique Jérôme-Forget
Marie Lavigne
Michel Létourneau
Marie Malavoy
Pauline Marois
Daniel Paillé
Rosalie Readman
Monique Richard
Colette Richard-Chaigneau

CONCEPTION ET RÉALISATION

Maude Lalancette
Manon Voyer

IMPRESSION

Division de la reprographie
et de l'imprimerie de
l'Assemblée nationale

BUREAU DE LA SECRÉTAIRE DE L'AMICALE

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 2.31
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 266-1101 poste 70337
Télé. : 418 646-3213
Courriel : aapq@assnat.qc.ca
www.assnat.qc.ca/fra/amicale/

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2009
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 1703-1338